





FRANÇOIS DAGNAUD

Adjoint au maire de Paris
chargé de la propreté
et du traitement des déchets

PARIS EST ENGAGÉ dans un plan de réduction des déchets à la source. Ainsi en 2011, les Parisiens ont poursuivi leurs efforts avec une diminution de 6kg du volume des déchets produits par habitant par rapport à 2010.

Les initiatives de la Ville en faveur de la prévention des déchets ont rallié un nombre grandissant d'acteurs locaux et institutionnels et conduit en 2011 à l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Une large concertation a été menée à partir du retour d'expérience de l'opération *Moins de déchets dans le 11^{ème}* et des travaux de l'observatoire parisien des déchets dit *O3R* (Réduction, Réemploi et Recyclage), en lien avec les mairies d'arrondissement, dont le rôle est déterminant dans le déploiement des actions locales. Cette élaboration partagée a validé les premières orientations retenues au service de l'objectif européen de réduction de 7% des déchets sur le territoire parisien d'ici 2015.

En février 2012, le PLPD a été adopté au Conseil de Paris pour une mise en œuvre immédiate.

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de mobiliser tous les publics : habitants, salariés, touristes, usagers des services publics, acteurs du tissu économique et services municipaux. L'habitat, les services publics, l'activité professionnelle sont donc les trois axes déclinés dans ce PLPD.

Par ailleurs, l'amélioration du tri des déchets recyclables, en volume et en qualité, s'accompagne d'un renforcement de la mobilisation

des gisements potentiels de tri dans certains secteurs de la capitale. 20 000 foyers parisiens ont ainsi été démarchés par les ambassadeurs du tri dans le cadre de ces nouvelles opérations localisées.

En 2011, la Ville a mis à disposition des Parisien-ne-s de nouveaux dispositifs pour un traitement des déchets plus performant et une qualité de service améliorée :

- le déploiement de l'opération de « compostage collectif » à de nouveaux immeubles, sociaux ou privés ;
- l'accompagnement confirmé des porteurs de projets de ressourceries, comme *l'Interloque* et *Emmaüs Défi* ;
- l'expérimentation de bennes à motorisation hybride, moins polluantes ;
- l'ouverture du 1^{er} centre de tri sur le territoire parisien, situé dans le 15^{ème} arrondissement ;
- l'expérimentation de nouveaux horaires de dépôt des encombrants, en soirée, dans les arrondissements volontaires.

Ce programme de prévention des déchets ainsi que les actions concrètes lancées en faveur du tri favorisent la mobilisation des acteurs locaux et la prise de conscience collective. Je souhaite que cette première étape, très encourageante, nous aide à relever, avec l'ensemble des Parisiens, de nouveaux défis en 2012.

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

SOMMAIRE

1 Bilan 2011
* page 6

2 Présentation
générale des
déchets à Paris
* page 12

3 La prévention
des déchets
* page 16

4 La collecte
des déchets
* page 24

5 Les moyens
affectés à la
collecte de
déchets
* page 42

6 Le traitement
des déchets
* page 50

7 Les éléments
financiers
* page 60

8 Glossaire
* page 64

1 Le bilan 2011

1.1 LES REPÈRES 2011

Quelques chiffres

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

Et demain ?

1.1 LES REPÈRES 2011

■ QUELQUES CHIFFRES

7,6 %
de tonnage trié et
déclassé en ordures
ménagères

2 682 agents
pour
la collecte

65 kg de
déchets triés
par habitant

1 172 628
TONNES
DE DÉCHETS
COLLECTÉS

70 femmes
affectées
à la collecte

63 immeubles
compostent leurs
déchets où
2 000 parisiens
trient leurs déchets
de cuisine pour
faire du compost

2 257 981
Parisiens

656 véhicules
assurent la
collecte

INDICATEUR D'ACTIVITÉ

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Environ 2000 personnes (63 sites) compostent à Paris, grâce à l'accompagnement proposé par la Ville
- 40 animations dans le 11^{ème} arrondissement pour sensibiliser les habitants à réduire leur production de déchets
- Près de 50 acteurs institutionnels, professionnels et associatifs rencontrés lors du diagnostic Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)
- À l'occasion d'un baromètre comportemental, 90 % des Parisiens sondés déclarent savoir en quoi consiste la réduction des déchets et 58 % veulent avoir davantage d'informations.

COLLECTE

1 172 628 tonnes de déchets collectés par la Ville de Paris, dont :

Ordures ménagères assimilées	Multimatériaux	Verre	Objets encombrants	Autres
79 % 926 942 tonnes	6,5 % 76 005 tonnes	5,6 % 65 367 tonnes	8,6 % 100 995 tonnes	0,3 % 3 319 tonnes

TRAITEMENT

2 406 687 tonnes de déchets ménagers des Parisiens ainsi que ceux de 83 autres communes sont traités par le Sycotom :

Tri et recyclage	16 %	384 961 tonnes
Incinération	68,5 %	1 649 200 tonnes
Enfouissement	15,5 %	372 526 tonnes

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011



■ JANVIER - Recyclage des épaves de vélos abandonnées sur la voie publique.

La ressourcerie *L'Interloque* et l'association *Vélorution* sont chargées de valoriser les épaves de vélos enlevées sur la voie publique par les services municipaux et la Préfecture de Police. L'objectif est de proposer des pièces détachées à des prix peu élevés. En 2011, 674 vélos et 500 pièces détachées ont été réemployés ou recyclés.

■ **MARS** - L'Observatoire parisien de la Réduction, du Réemploi et du Recyclage des déchets dit *O3R* s'est réuni pour la première fois fin septembre 2010. Dans ce cadre, **des groupes de travail thématiques** (gaspillage alimentaire, réemploi, administration exemplaire et communication) se sont réunis pour l'élaboration du PLPD 2011-2015.



■ **AVRIL** - Mise en service du premier centre de tri des collectes sélectives sur le territoire parisien du 15^{ème} arrondissement qui réceptionne partiellement les collectes sélectives des 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

- Le marathon du tri, 250 000 bouteilles d'eau et 2,5 t de carton récupérées lors du marathon de Paris 2011.



■ **JUIN** - Lancement d'une application sur le tri pour Smartphone. *Le bon tri* a pour objectif de permettre aux Parisiens de comprendre et d'adopter les bons gestes du tri.

- Réalisation d'un baromètre comportemental sur la prévention des déchets auprès de 3500 Parisiens et d'un diagnostic approfondi du territoire en vue d'élaborer le PLPD, (voir page 18).



■ SEPTEMBRE – 2^e édition de l'O3R.

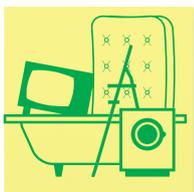
En 2011, il a permis de dresser le bilan du diagnostic du territoire, d'indiquer les résultats du baromètre comportemental et de préciser les actions de mobilisation et de sensibilisation prévues dans le PLPD. Ce programme a été élaboré en concertation avec les mairies d'arrondissement.



■ **OCTOBRE** – Bilan de l'expérimentation de collecte et de recyclage des CD/DVD dans le 11^{ème} arrondissement.

La récupération des CD, DVD, et leurs boîtiers dans des conteneurs spécifiques installés dans 14 points de collecte (équipements scolaires et culturels, médiathèques, Monoprix) pendant 6 mois a permis de recycler 856 Kg de matière plastique.

- Lancement des interventions dans des secteurs à fort potentiel de tri en lien avec les mairies d'arrondissement. (voir page 31)



■ **NOVEMBRE** – Mise en place d'un test de collecte des objets encombrants à des horaires plus adaptés au mode de vie des Parisiens dans les arrondissements volontaires. (voir page 37)

■ **DECEMBRE** – 63 sites de compostage collectif. L'expérimentation de compostage collectif se développe progressivement. En décembre 2011, plus de 130 candidatures ont été reçues. 63 sites disposent d'un composteur, représentant environ 2 000 personnes qui trient leurs déchets de cuisine pour produire et utiliser du compost naturel.



- Ouverture de la librairie solidaire de l'association la *Maison du Canal* dans le 10^{ème} arrondissement.

- Lancement d'un appel à candidatures pour le renouvellement des conventions d'occupation du domaine public en vue de l'installation de conteneurs à textiles usagés sur voie publique.



■ EN 2012



■ Appel à projet associatif pour des animations relatives à la prévention des déchets dans le cadre de Moins de déchets dans le 11^e et pour tout Paris.



■ Attribution de conventions d'occupation du domaine public pour la collecte des textiles usagés sur la voie publique dans le cadre du PLPD et déploiement des nouveaux conteneurs.



■ Expérimentation d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans deux écoles parisiennes du 11^e et du 19^e arrondissement.



■ Extension de l'opération *Compostage collectif en pied d'immeuble* au lombricompostage collectif pour les immeubles ayant peu d'espaces végétalisés.

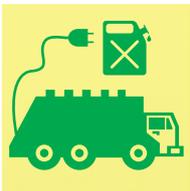


■ Mobilisation des mairies d'arrondissement et des acteurs institutionnels, professionnels et associatifs pour la mise en œuvre du PLPD.

■ Marchés publics d'accompagnement des structures à la prévention des déchets (entreprises, services publics, immeubles d'habitation) et de formation des relais (associations entreprises, bailleurs, etc.).



■ Expérimentation dans le 3^{ème} arrondissement de l'extension des consignes de tri des plastiques. (voir page 32)



■ Tests de collecte avec des bennes 100 % électriques et des bennes hybrides électriques-gazole.



■ Cours de cuisine dispensés par la Fédération Française de Cuisine Amateur (FFCA) sur les marchés alimentaires de Paris ont adopté le thème du gaspillage alimentaire (cuisine des restes, cuisine sans déchet, conseil sur la conservation des aliments).

2 Présentation générale des déchets à Paris

2.1 TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

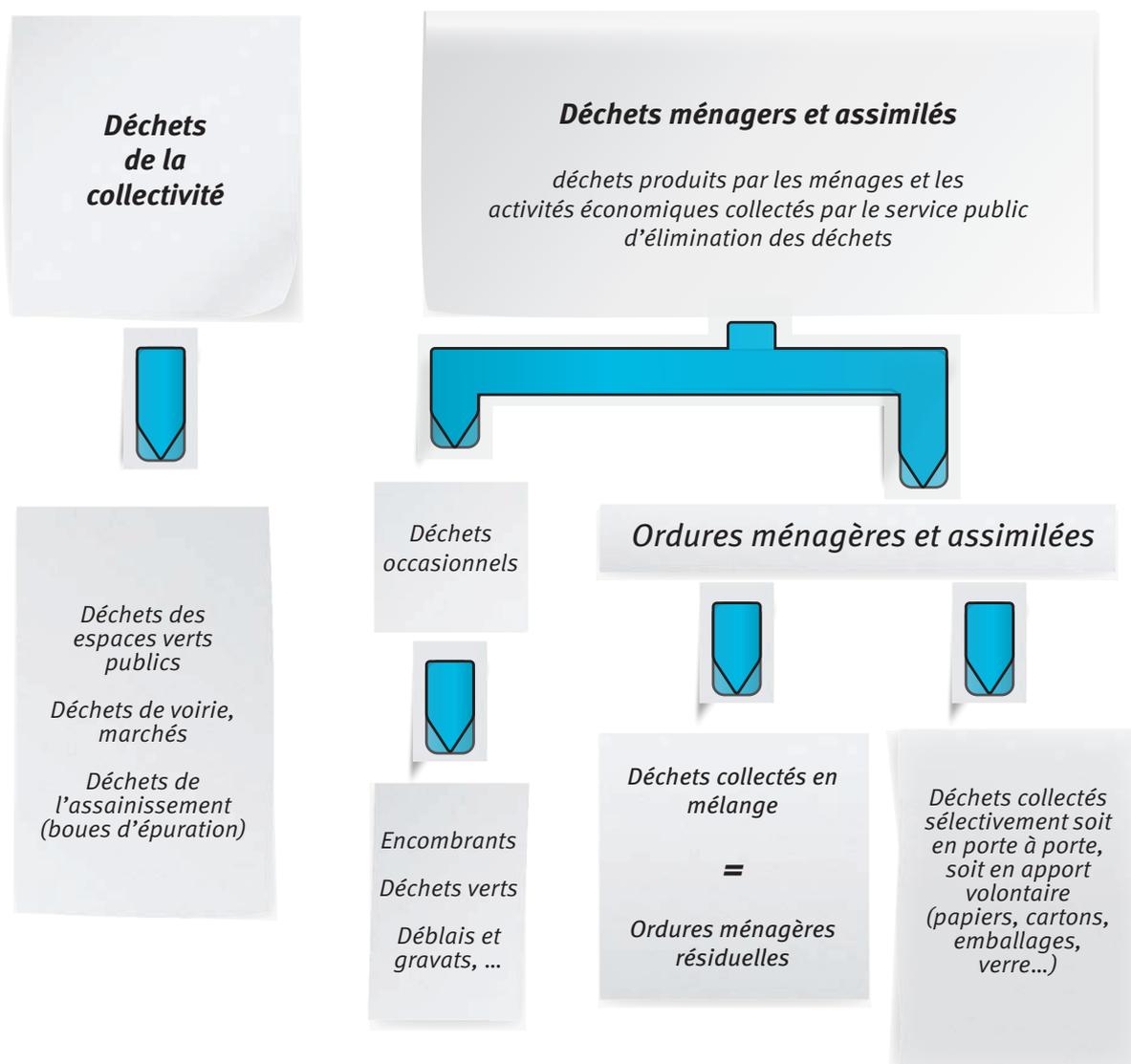
2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS



2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

La Ville de Paris possède la compétence de collecte des déchets de la collectivité et des déchets des ménages sur son territoire. En ce qui concerne les déchets dits assimilés, les entreprises peuvent signer un contrat avec la Ville qui effectuera alors cette prestation ou bien encore la confier à un prestataire privé.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



3 La prévention des déchets

3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

Qu'est ce que c'est ?

3.2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS À PARIS :

objectif – 7 % en 2015

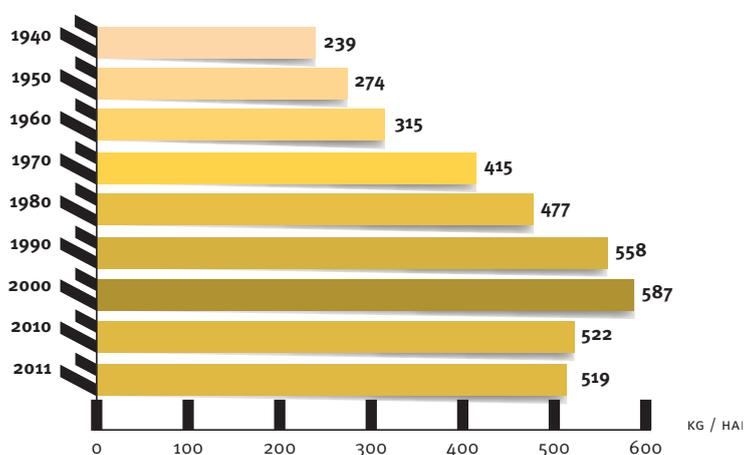
3.3 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :

Des premiers résultats encourageants

3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS QU'EST CE QUE C'EST ?

En cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris. Cette évolution s'explique par l'apparition de nouveaux produits sur le marché et le bouleversement de nos habitudes de consommation qui en découlent telles que l'achat de plats préparés, d'aliments suremballés, de portions individuelles et de biens d'équipement (électroménager, ordinateurs, portables ...) à durée de vie limitée.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS DEPUIS 1940



■ QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

La prévention des déchets consiste d'une part, à réduire les quantités de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement.

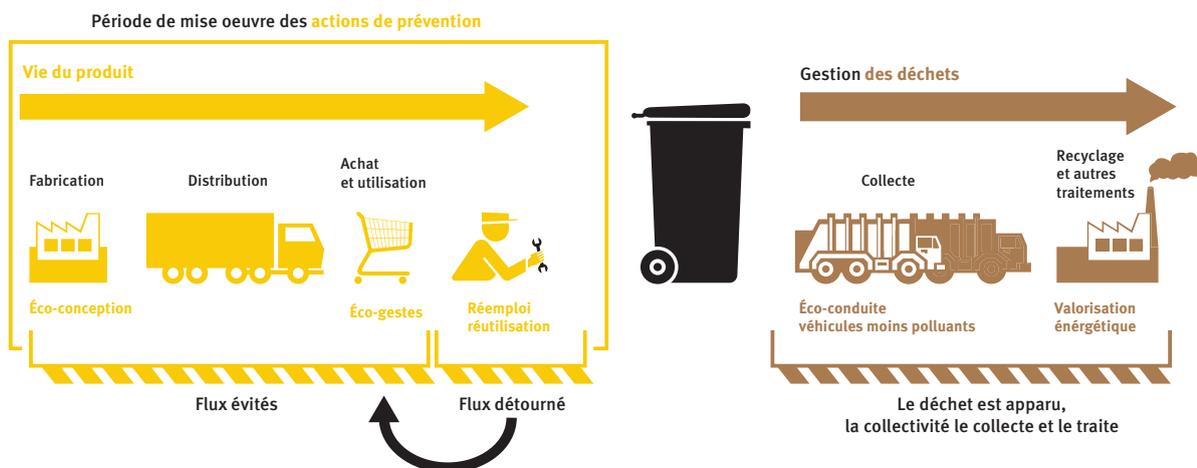
La conception des produits et de leurs emballages (**éco-conception**), leur mode de production et de distribution participent déjà de la prévention des déchets. Mais ce n'est pas suffisant. Notre comportement en tant que consommateur permet lui aussi d'éviter la production de déchets (**acheter responsable, éviter le gaspillage, réparer, réemployer...**).

Les actions de prévention doivent intervenir au cours de la vie d'un produit, avant que celui-ci ne devienne un déchet.

■ LE TRI, C'EST BIEN, LA RÉDUCTION, C'EST MIEUX !

Depuis plusieurs années, le tri sélectif a connu un réel essor à Paris. Les gestes de tri ne sont toutefois pas toujours connus et respectés. Réduire ses déchets ménagers, c'est s'interroger sur son mode de consommation et améliorer sa connaissance sur la gestion des déchets.

Réduire ses déchets, c'est passer du tout jetable au tout utile.



3.2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS À PARIS : OBJECTIF – 7 % EN 2015

Le plan de prévention des déchets 2006-2010 avait déjà permis de réduire de 6,3 % la production de déchets ménagers par habitant, soit 23 kg par habitant en 5 ans. Le nouvel objectif est de réduire encore de 7 % le tonnage par habitant d'ici 2015, avec l'année 2009 comme référence et de poursuivre l'effort de collecte des déchets dangereux.



■ LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2011-2015

Grace à l'Observatoire de la Réduction, du Réemploi et du Recyclage des déchets, dit O3R, créé en septembre 2010 et regroupant l'ensemble des acteurs parisiens concernés, la Ville de Paris a fait émerger des idées et des initiatives pour construire une politique ambitieuse, qui s'est concrétisée par l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

Ce programme, soutenu par l'ADEME, répond aux recommandations de la directive cadre européenne de 2008, des obligations des lois du Grenelle environnement et des orientations des plans régionaux d'élimination des déchets approuvés par le Conseil de Paris ainsi que celles du Plan *Métropole Prévention Déchets* du SYCTOM.

Le PLPD a été élaboré en tenant compte de l'expérience de l'opération pilote *Moins de déchets dans le 11^{ème}* lancée en 2009 et à partir d'un diagnostic approfondi du territoire, d'un baromètre comportemental et des groupes de travail de l'O3R.

Le diagnostic a montré une grande diversité de la typologie sociologique et des tonnages de déchets collectés. Les 2/3 des déchets collectés à Paris proviennent des emballages (verre, carton, plastique et métaux) des papiers et journaux et des déchets putrescibles.

Le gaspillage alimentaire est très marqué à Paris : on constate une quantité importante d'aliments jetés encore emballés dans les poubelles.

Un baromètre comportemental a été réalisé en juin 2011 auprès de 3500 Parisiens. Cette étude a montré une réelle attente des habitants en matière d'information au sujet de la réduction des déchets. Si 90 % des Parisiens sondés savent en quoi consiste la réduction des déchets, ils sont 58 % à vouloir davantage être informés. 22 % souhaitent acheter des produits moins emballés, 50 % veulent poser un autocollant « Stop pub » sur leur boîtes aux lettres et 39 % seraient prêts à composter leurs déchets alimentaires.

■ Ce programme s'articule en 4 axes :

- **Axe 1** Sphère « habitat » - Promouvoir la prévention des déchets au plus près des Parisiens, sur leur lieu de vie.
- **Axe 2** Sphère « publique » - Relayer les messages de prévention via les principaux services publics (enseignement et santé).
- **Axe 3** Sphère « professionnelle » - Sensibiliser les entreprises, les salariés, les consommateurs et les visiteurs.
- **Axe 4** Mobilisation et éco-exemplarité de la collectivité et des services publics de la Ville.

L'année 2011 a été consacrée à l'élaboration du PLPD en concertation avec les mairies d'arrondissement. L'année 2012 est orientée vers la préparation des marchés publics destinés à accompagner les actions de sensibilisation, à mobiliser les acteurs-relais et à démarrer les actions et animations.

■ LES ACTIONS MENÉES EN 2011

L'opération moins de déchets dans le 11^{ème}

La Ville de Paris a lancé avec la Mairie du 11^{ème} arrondissement, l'opération test *Moins de déchets dans le 11^{ème}* menée pendant quatre ans auprès d'une population de 60 000 habitants dans 2 quartiers du 11^{ème}. L'objectif est de réduire les déchets de 5 kilos par an et par habitant sur la période 2009 à 2013. L'année 2011 a vu les premières actions et animations se concrétiser. Plus de 40 animations de terrain ont ainsi permis de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de la réduction des déchets. L'école Voltaire a fait l'objet d'une action spécifique concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire : pesées des déchets alimentaires, enquête de comportement, animation auprès des enfants, sensibilisation des personnels, réflexion sur les menus proposés et l'organisation du temps de repas.

Le soutien aux recycleries - ressourceries

Le soutien aux structures de réemploi et aux ressourceries est inclus dans le PLPD. L'année 2011 fut riche en projets, la Ville de Paris a accompagné techniquement et soutenu financièrement certains d'entre eux.

La Ville de Paris a ainsi financé deux études de faisabilité pour des projets de ressourceries :

- celui de l'association *La maison du Canal – Régie de quartier Paris 10*, qui organise des ateliers de valorisation (menuiserie, textiles, électronique, vaisselle...) et a ouvert une librairie solidaire en décembre, en attendant de trouver les locaux nécessaires à son projet ;
- celui d'un porteur indépendant qui s'est associé à *La Réserve des arts* en vue d'implanter une future ressourcerie dans le 11^{ème} arrondissement.

Par ailleurs, la Ville de Paris continue d'apporter son aide au fonctionnement de la première ressourcerie parisienne *l'Interloque*, située dans le 18^{ème} arrondissement. En 2011, *l'Interloque* a collecté 304 tonnes de matériaux (objets encombrants, emballages, déchets dangereux), ce qui représente une progression de 43 % par rapport à 2010.

La Ville soutient également *Emmaüs Défi* dans son action en prenant à sa charge le traitement des déchets ultimes issus de l'activité de cette association.

■ SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La Semaine du Développement Durable se déroule chaque année en avril et invite les entreprises, les associations, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable (écologiques, sociaux et économiques) et incite le public à adopter des comportements responsables. De nombreuses manifestations se sont déroulées dans les arrondissements parisiens en 2011 : animations, sensibilisations, stands d'information, bennes de collecte en démonstration, etc.

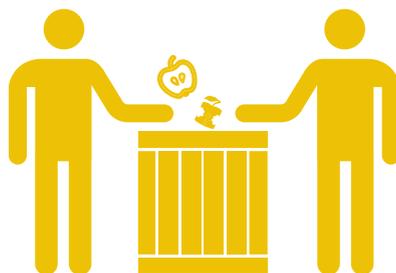
La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde » et s'adresse au grand public, aux administrations, aux collectivités, aux associations et au public scolaire. L'objectif est de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de donner des clés pour agir au quotidien. La Ville de Paris a organisé sur son territoire des stands d'information, des expositions et des sessions de sensibilisation au gaspillage alimentaire.



■ LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Lancée au printemps 2010, l'opération de compostage collectif en pied d'immeuble connaît un succès croissant auprès des Parisiens.

Le principe est de proposer aux habitants et à des établissements publics volontaires (établissements scolaires, crèches, casernes, etc.) de déposer leurs déchets organiques dans des composteurs installés au sein de leur immeuble. Le compost produit est réutilisé sur place dans les espaces verts, jardinières et balconnières. Le matériel, la formation et l'accompagnement pendant 6 mois sont fournis gratuitement, par la Ville de Paris.

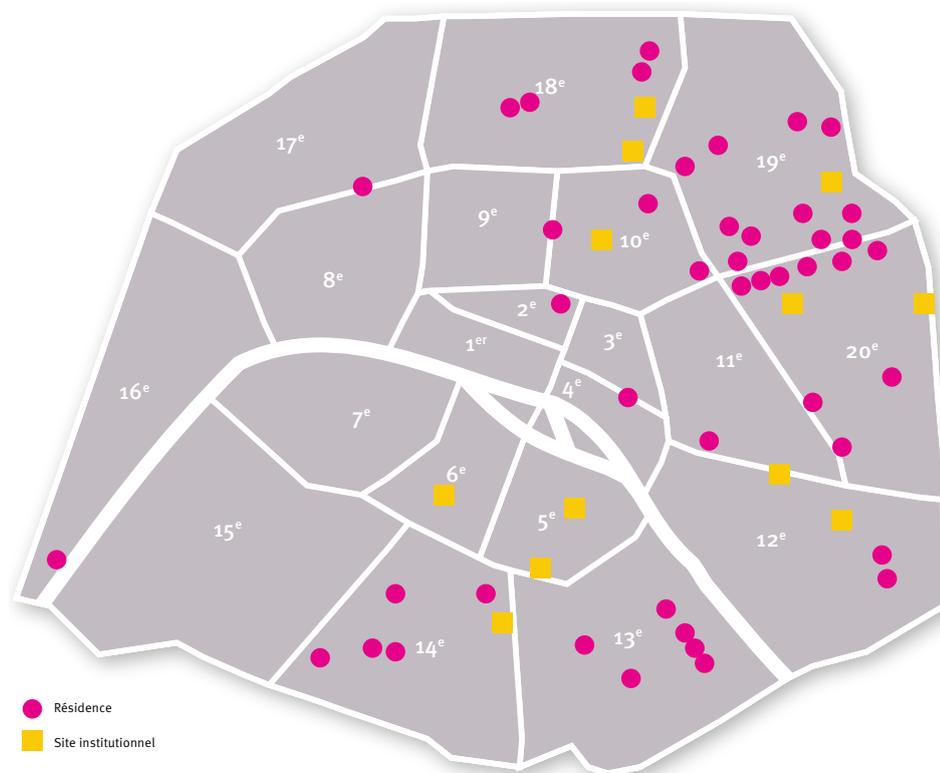


Au 31 décembre 2011, plus de 130 candidatures avaient été recueillies et 63 sites, compostaient leurs déchets de cuisine (soit plus de 2 000 habitants).

LES PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE SONT TRÈS ENCOURAGEANTS AVEC UNE PARTICIPATION MOYENNE DE 15 FOYERS PAR SITE, 28 KILOS DE DÉCHETS DE CUISINE DÉTOURNÉS PAR PERSONNE ET 35 KILOS DE COMPOST PRODUITS EN MOYENNE PAR SITE. PAR AILLEURS, ÉVOLUTION FAVORABLE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SITE :

+ 21 %

CARTOGRAPHIE DES SITES ÉQUIPÉS DE COMPOSTEURS



EN 2012, L'OPÉRATION PROPOSE DES LOMBRICOMPOSTEURS COLLECTIFS POUR LES SITES QUI NE DISPOSENT PAS SUFFISAMMENT D'ESPACES VÉGÉTALISÉS.

■ LA COLLECTE GRATUITE EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES : UN MOYEN DE LIMITER LA NOCIVITÉ DES DÉCHETS

Les déchets ménagers dangereux (peinture, solvants, javel) qui seraient jetés dans l'évier ou dans les poubelles classiques constituent un risque majeur pour l'environnement. Une collecte séparée est indispensable au traitement de ces matières.

Dans le cadre de la prévention qualitative des déchets, la Mairie de Paris propose aux Parisiens un service d'enlèvement gratuit à domicile des déchets ménagers dangereux sur simple appel téléphonique au **01-43-61-57-36** ou au **39 75**.

LE TONNAGE DE DÉCHETS DANGEREUX S'EST FORTEMENT ACCRU, PASSANT DE 203 TONNES EN 2010 À PLUS DE 261 TONNES EN 2011,

+ 28 %

■ LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

Sur *Paris.fr*, les Parisiens peuvent retrouver les adresses où déposer leurs déchets spécifiques : textiles usagés, déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI), piles, lampes basse consommation, etc.

En 2011, les conteneurs à textiles usagés installés sur voie publique ont permis de collecter près de 1220 tonnes de textiles usagés, mais aussi chaussures et articles de maroquinerie, soit 13 % de plus qu'en 2010.

**TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

3.2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DES PREMIERS RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

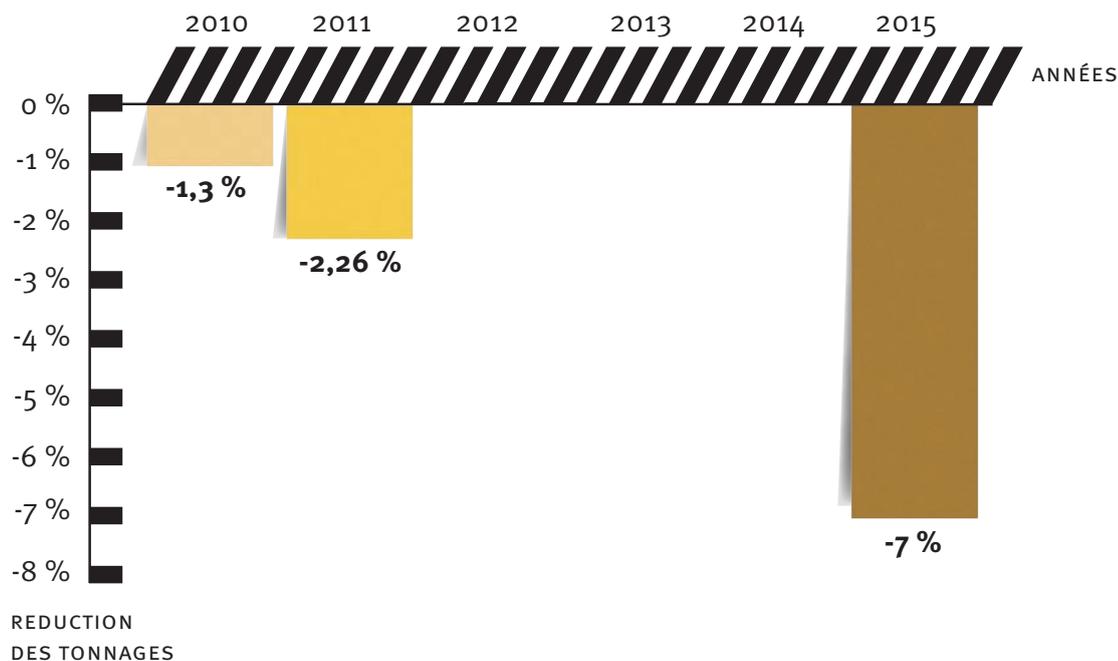
TABLEAU DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG PAR HABITANT,
PAR ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DU PLPD :

ARRONDISSEMENTS	2010 (KG/HAB)	2011 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2011/2010
1 ^{er}	1322,8	1329,9	0,5 %
2 ^{ème}	1082,9	1069,0	-1,3 %
3 ^{ème}	577,9	562,5	-2,7 %
4 ^{ème}	731,3	733,9	0,4 %
5 ^{ème}	467,9	468,4	0,1 %
6 ^{ème}	639,8	647,6	1,2 %
7 ^{ème}	549,0	541,9	-1,3 %
8 ^{ème}	1389,6	1279,2	-7,9 %
9 ^{ème}	684,5	681,4	-0,5 %
10 ^{ème}	482,3	473,4	-1,9 %
11 ^{ème}	430,6	427,1	-0,8 %
12 ^{ème}	361,0	363,3	0,6 %
13 ^{ème}	351,5	348,7	-0,8 %
14 ^{ème}	371,5	379,5	2,2 %
15 ^{ème}	351,6	344,7	-2,0 %
16 ^{ème}	444,1	428,9	-3,4 %
17 ^{ème}	399,6	397,6	-0,5 %
18 ^{ème}	374,4	366,1	-2,2 %
19 ^{ème}	363,1	361,4	-0,5 %
20 ^{ème}	327,4	315,8	-3,5 %
Services municipaux	2,48	2,8	11,9 %
Déchets diffus spécifiques *	0,09	0,12	27,1 %
Paris	443,0	437,0	-1,3 %

* Déchets dangereux issus des ménages ou des activités (exemple : Piles, peintures, etc.).

La production de déchets présentée dans ce tableau comprend les ordures ménagères et assimilées, et les déchets recyclables triés. Rapportée à la population, la production de déchets baisse sensiblement en 2011, poursuivant la baisse annuelle de 1 % constatée déjà en 2010.

RÉDUCTION CUMULÉE DES TONNAGES PAR HABITANT
PAR RAPPORT À 2009 (PÉRIMÈTRE PLPD)



En considérant le périmètre total des déchets collectés, c'est-à-dire en ajoutant les déchets de voiries, de marchés alimentaires et les objets encombrants, le total par habitant baisse également par rapport à 2010, contre une stabilité constatée en 2009.

PÉRIMÈTRE DÉCHETS	2010 (KG/HAB)	2011 (KG/HAB)
Périmètre PLPD	443	437,4
Objets encombrants	43	44,7
Déchets de voirie et détritrus des marchés alimentaires	35,7	37,2
TOTAL	521,7	519,3

4 La collecte des déchets

4.1 L'ORGANISATION

de la collecte des déchets

4.2 LA COLLECTE

des ordures ménagères résiduelles

4.3 LA COLLECTE

des matériaux recyclables

4.4 LA COLLECTE

du verre

4.5 LA COLLECTE

des déchets occasionnels

4.6 LA COLLECTE

des déchets dangereux

4.7 LA COLLECTE

des déchets d'équipement électrique et électronique

4.8 LA COLLECTE

des déchets non ménagers

4.1 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

À Paris, l'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

En 2011, les services municipaux ont ainsi assuré en régie la collecte :

- des objets encombrants dans l'ensemble des arrondissements ;
- des ordures ménagères, des emballages multimatériaux et des réceptacles de propreté (corbeilles de rue) dans les 2^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- du verre dans l'ensemble des arrondissements ;
- des réceptacles de propreté dans le cadre de services complémentaires pour l'ensemble des arrondissements ;
- des ordures ménagères et des emballages multimatériaux dans les 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 7^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

■ LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

En 2011, la collecte des déchets des ménages assurée par la Ville de Paris s'est faite :

en porte-à-porte :

- pour les ordures ménagères et assimilées, dans les bacs à couvercle vert collectés quotidiennement, sauf cas exceptionnels très localisés ;
- pour le verre, dans les bacs à couvercle blanc collectés une fois par semaine ;
- pour les déchets recyclables hors verre (papiers, cartons, bouteilles plastiques, etc.), dans les bacs à couvercle jaune collectés deux fois par semaine.

Dans ces 3 cas, les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés, mis à disposition par la Ville de Paris dans l'ensemble des immeubles. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 770 litres et la dotation par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés.

en apport volontaire :

- pour le verre, dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées situées sur la voie publique ;
- pour les déchets recyclables, par apport dans les deux espaces propreté de la Ville de Paris ; (voir page 36)
- pour les déchets recyclables, les encombrants et les produits toxiques par apport dans les six CVAE (Centre de Valorisation et d'Apport d'Encombrants) de la Ville de Paris.

sur simple appel :

- pour les encombrants, par la prise en charge en pied d'immeuble par les services de propreté sur rendez-vous au 39 75 ou en ligne sur paris.fr;

- pour les produits dangereux, par la prise en charge à domicile par les services de propreté sur rendez-vous au 39 75.

Enfin, certains commerçants et distributeurs mettent à disposition des conteneurs pour la collecte des ampoules basses consommation et néons, des piles ou du petit électroménager. La Ville a mis en place un partenariat avec *Emmaüs*, *Le Relais* et *Ecotextile*, qui ont installé des conteneurs sur l'espace public afin de collecter les textiles, chaussures et linge de maison usagés. Les adresses des points d'apport volontaire sont renseignées sur paris.fr ainsi que sur les sites des organismes.



**NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS
PAR LA VILLE DE PARIS**

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES	2010	2011	ÉVOLUTION (%)
Ordures ménagères et assimilées	930 040	926 942	- 0,3 %
Bacs à couvercle vert	840 625	833 399	- 0,9 %
Détritus des marchés alimentaires	21 774	23 308	+ 7 %
Autres déchets collectés sur voie publique ¹	57 956	60 786	+ 4,9 %
Autres déchets des services de la Ville de Paris ²	3 098	3 207	+ 3,5 %
Recyclables déclassés en ordures ménagères (refusés à l'entrée du centre de tri)	6 587	6 242	- 5,2 %
Recyclables acceptés en centre de tri	72 246	76 005	+ 5,2 %
Collecte du verre (bacs blancs + colonnes)	64 299	65 367	+ 1,8 %
Encombrants et CVAE	96 142	100 995	+ 5 %
Collecte voie publique et apport en CVAE	95 068	99 917	+ 5,1 %
Autres déchets des services de la Ville de Paris	1 074	1 078	+ 0,4 %
Déchets verts incinérés	2 453	3 070	+ 25,2 %
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée (DTQD)	203	249	+ 22,7 %
TOTAL (tonnes)	1 165 383	1 172 628	+ 0,6 %
Population	2 233 818	2 257 981	+ 1,1 %
Production de déchets (kg/habitant)	521,7	519,3	- 0,5 %

¹ Cette catégorie comprend notamment les corbeilles de rues, les déchets des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, les marchés aux puces, etc.

² Une partie des déchets produits par les services de la ville sont traités par le Sycotm. L'autre partie est traitée directement par des entreprises spécialisées.

LE TONNAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉ PAR HABITANT EN 2011 EST EN LÉGÈRE BAISSÉ PAR RAPPORT À 2010.

LE TONNAGE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES (EMBALLAGES + VERRE) A CRÛ DE 3,5 % ET LE TONNAGE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES DÉCLASSÉS À L'ENTRÉE DES CENTRES DE TRI A DIMINUÉ SIGNIFICATIVEMENT DE -5,2 %.

PAR AILLEURS, LE TONNAGE COLLECTÉ DES OBJETS ENCOMBRANTS PROGRESSE, COMME DEPUIS QUELQUES ANNÉES, DE 5 % PAR AN.

CES RÉSULTATS REFLÈTENT L'AMÉLIORATION DU TRI RÉALISÉ PAR LES PARISIENS.



■ LE TRI À PARIS PLAGE

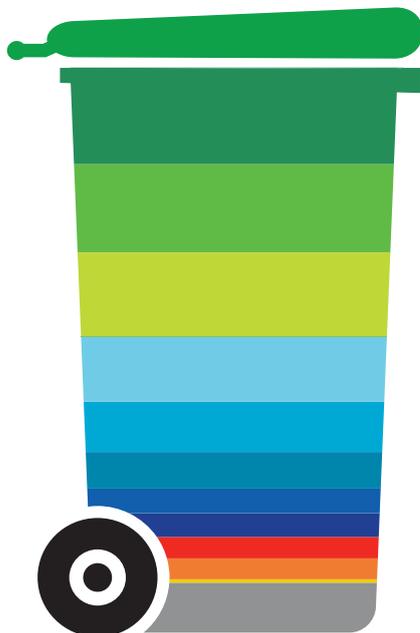
La Ville de Paris a la volonté de développer la collecte sélective dans les lieux publics. Paris Plage (20 juillet au 20 août) ne déroge pas à cette règle.

En 2011, 121 corbeilles de rue vertes et jaunes, 43 bacs jaunes et 75 bacs verts ont été installés pour inciter les visiteurs à trier leurs déchets.

4.2 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



LA COMPOSITION DU BAC VERT (MODECOM 2010)

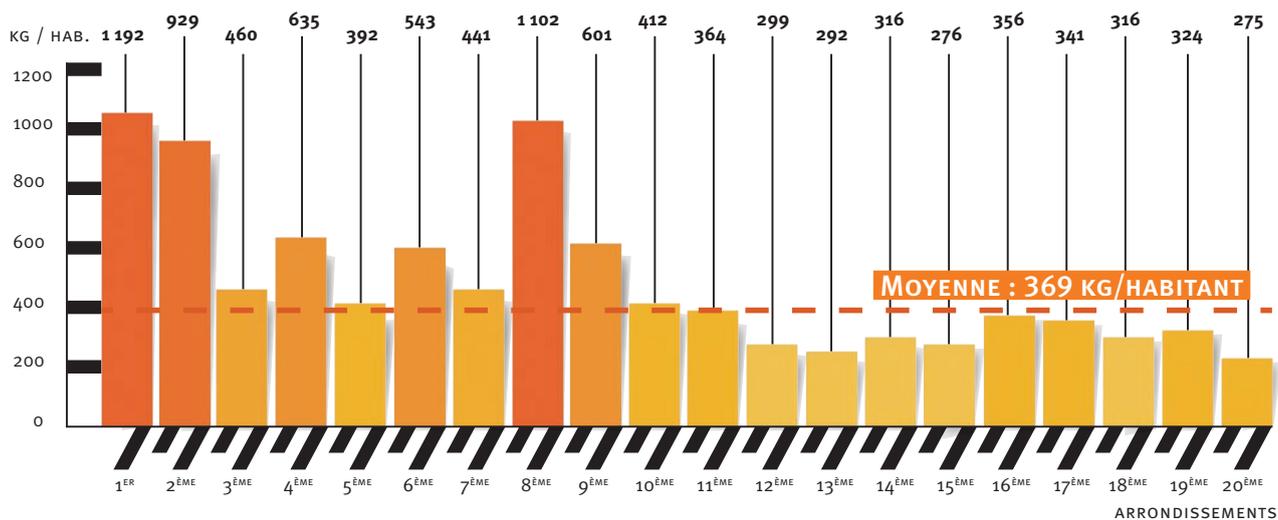


17,1 %	PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES
15,6 %	PLASTIQUE
14,9 %	DÉCHETS PUTRESCIBLES
11,5 %	CARTONS
8,9 %	TEXTILES SANITAIRES
6,5 %	VERRE
4,4 %	BOIS ET AUTRES COMBUSTIBLES
4,2 %	VÊTEMENTS ET TEXTILES USAGÉS
3,8 %	GRAVATS ET AUTRES DÉCHETS INCOMBUSTIBLES
3,7 %	MÉTAUX
0,6 %	DÉCHETS SPÉCIAUX
8,8 %	FINES (< 20MM)

La composition du contenu du bac est analysée selon une méthode de comptage dite « MODECOM » mise au point par l'ADEME (données 2010).

Le bac vert est constitué d'une part importante de déchets organiques et de matériaux recyclables (papier, carton, verre). Une prochaine campagne de caractérisation en 2013 permettra de constater les impacts de l'amélioration du tri et de la mise en œuvre du PLPD sur le contenu du bac vert.

PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



La production moyenne d'ordures ménagères issue du bac vert se situe autour de 369 kilos par habitant. Toutefois de fortes disparités existent dans les 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements, à forte activité économique, gros producteurs de déchets.

LE RAMASSAGE DU BAC VERT EN NOMBRE DE SORTIES DE VÉHICULES PAR JOUR

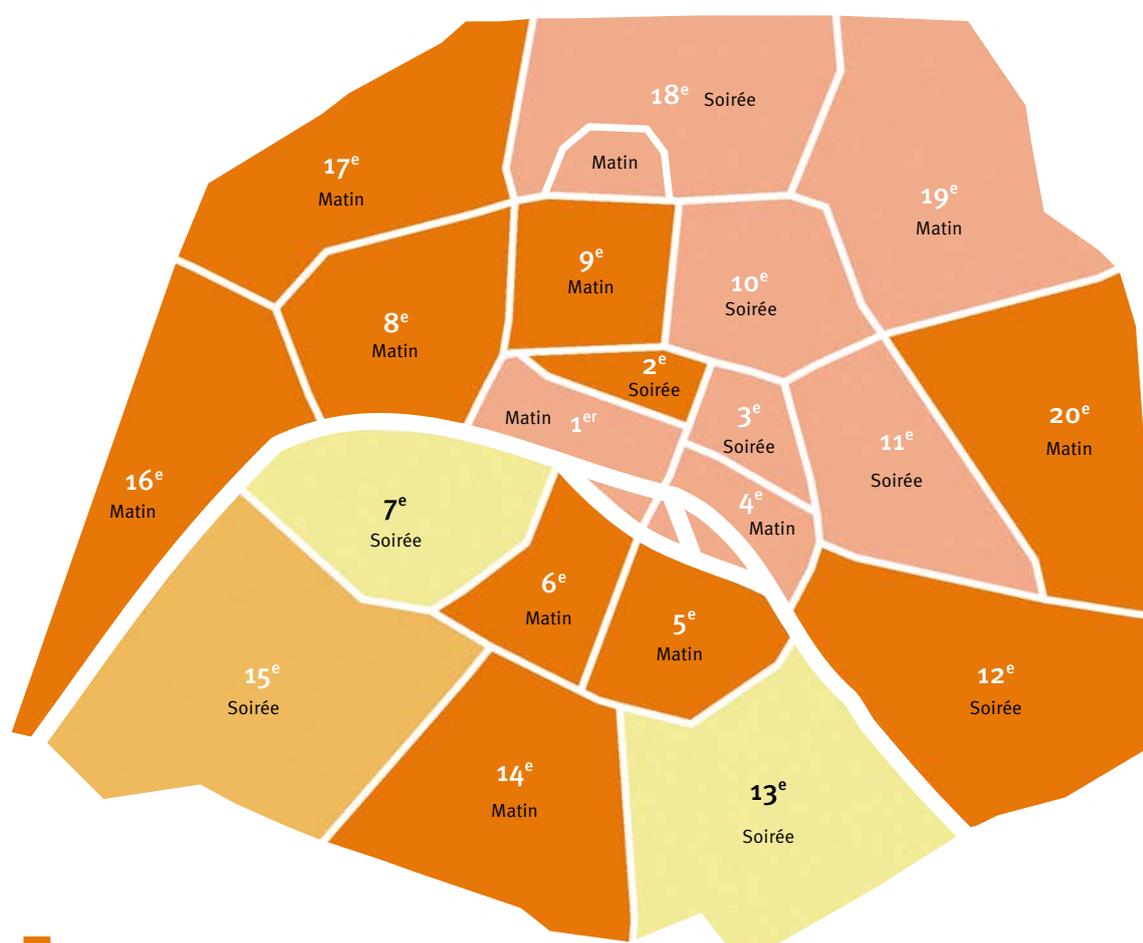
Pour collecter les ordures déposées dans le bac vert, les bennes ont réalisé chaque jour en moyenne :

- 303 sorties le lundi
- 260 sorties du mardi au vendredi
- 235 sorties le samedi
- 163 sorties le dimanche en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi

Les bennes parcourent environ 600 itinéraires différents pour couvrir l'ensemble du territoire parisien.

**CARTE DES HORAIRES ET
PRESTATAIRES DE COLLECTE**

Les collectes d'ordures ménagères et des produits recyclables (sauf le verre) ont lieu dans la même tranche horaire. Globalement, la collecte s'effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée.



MAIRIE DE PARIS STPP

Entreprises délégataires

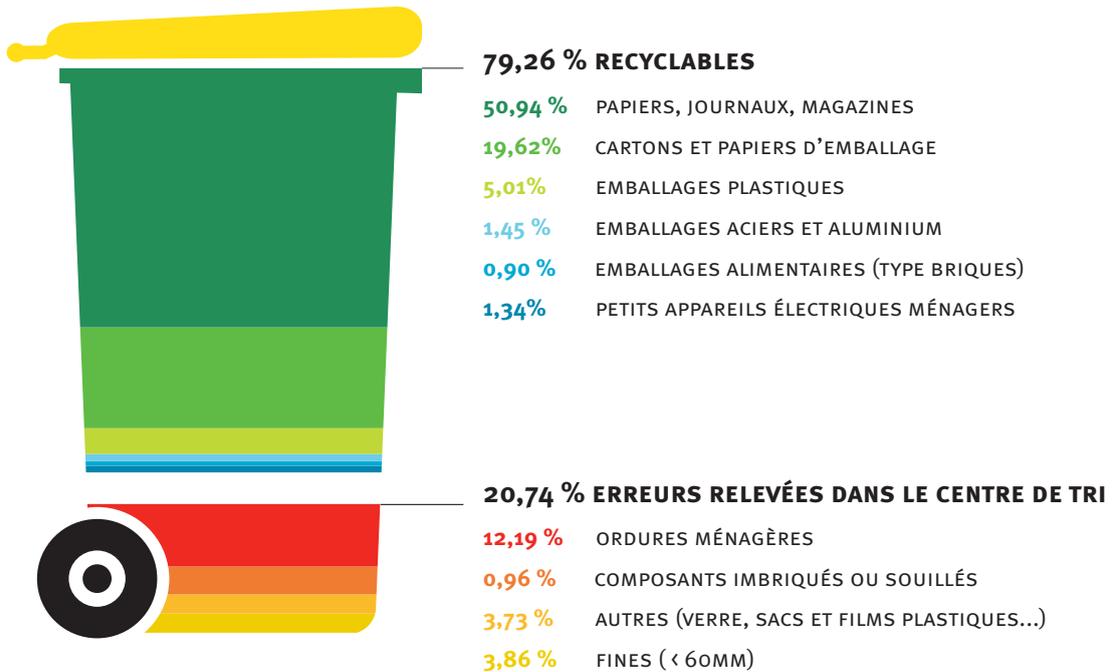
DERICHEBOURG Environnement
POLYURBAINE

PIZZORNO-DRAGUI

VEOLIA Propreté

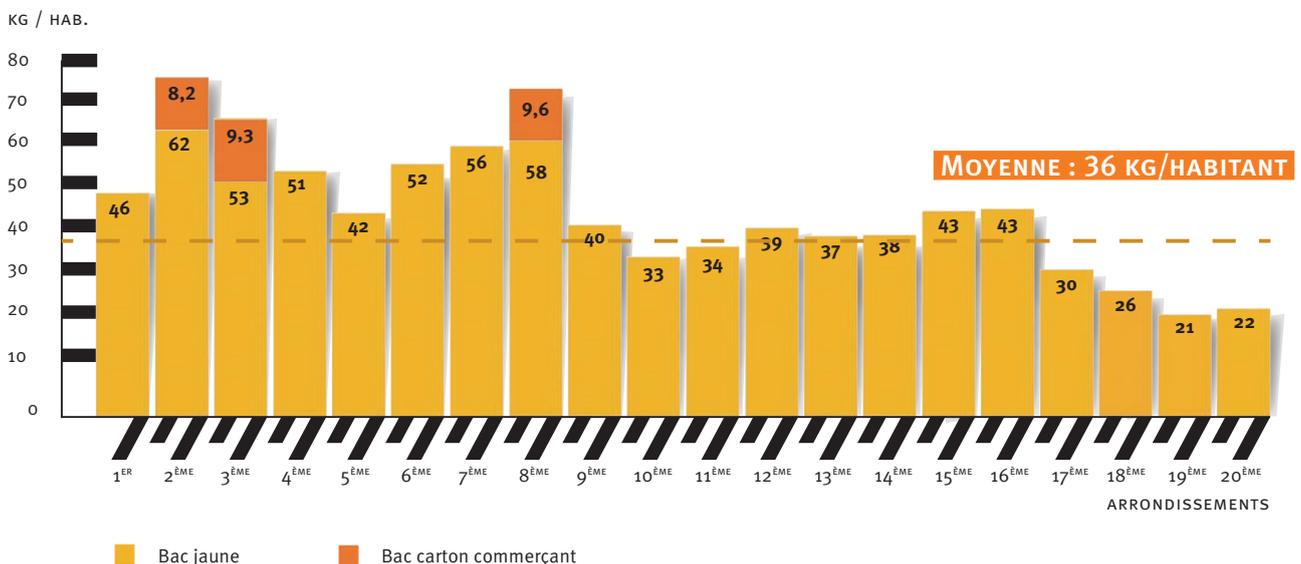
4.3 LA COLLECTE DES MULTIMATÉRIAUX RECYCLABLES

LA COMPOSITION DU BAC JAUNE (MODECOM 2011)



Le bac jaune est constitué en grande majorité de papiers et de cartons. Les erreurs constatées sur les chaînes de tri restent élevées (21 %), en augmentation de 3 points par rapport à 2010.

PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



La performance moyenne de collecte du bac jaune est en hausse de 1 kg par habitant par rapport à 2010. La quantité d'emballages effectivement recyclée est donc en hausse de près de 5 %.

+ 5 %

Dans les 2^{ème}, 3^{ème}, 8^{ème} et 11^{ème} arrondissements, où la présence des professionnels est très importante en raison d'une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 5 jours par semaine (collecte bihebdomadaire classique complétée par 3 collectes spécifiques) pour les cartons des commerçants accroît les volumes et les performances de tri.

■ LES SECTEURS À FORT POTENTIEL DE TRI

Malgré sa mise en place depuis 2002, de nombreux Parisiens n'ont pas adopté le geste du tri des ordures ménagères recyclables. La Ville de Paris a donc décidé d'orienter sa politique de développement du tri en agissant sur des secteurs ciblés reconnus pour leur faible quantité de déchets triés ou leur mauvaise qualité du tri. Cette action localisée lui permet d'affecter des moyens techniques, humains et financiers importants (dotation ou rééquilibrage de la dotation de bacs sélectifs, mise à jour de la signalétique sur les consignes de tri, actions de communication comme le porte à porte dans les immeubles ciblés et les animations dans les établissements scolaires).

Dans chaque arrondissement, plus de 1 000 foyers sont démarchés par les ambassadeurs de la prévention et du tri pour les sensibiliser aux bons gestes de tri. Dans une seconde phase, les foyers démarchés se verront proposer un sac de pré-tri comportant l'information nécessaire.

Les différents bailleurs concernés sont des partenaires privilégiés. Leur rôle est d'informer

les habitants au sujet de l'opération, de rendre accessible l'immeuble aux agents de la Ville, de réaliser d'éventuels travaux d'aménagement, de former les gardiens sur les gestes du tri et d'inclure le tri dans le guide du nouvel arrivant.

Les erreurs de tri ont un coût

La présence de déchets non recyclables dans les bennes peut entraîner la pollution de son contenu et son déclassement par le centre de tri, c'est-à-dire le renvoi vers l'incinération. Au coût de la collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement comme ordures ménagères, et le non versement du soutien à la collecte sélective (**126 €/tonne**), versé par le SYCTOM. Ainsi à la perte du bénéfice écologique, s'ajoute la perte financière.

Par exemple, un pot de peinture à moitié plein, déposé dans un bac jaune, souillera l'intégralité d'une benne dont le contenu sera déclassé. Au total, le coût de ce déclassé s'élèvera à plus de 126 € pour la collectivité.

En 2011, le coût total des erreurs de tri atteint 800 000 €.

Le ramassage du bac jaune en nombre de sorties de véhicules par jour

Pour collecter les déchets recyclables du bac jaune, les bennes ont réalisé en moyenne chaque semaine 379 sorties dont 21 réservées à la collecte des cartons des professionnels et des administrations.

Les prestataires de collectes des multimatériaux sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères, leur intervention s'effectue aussi aux mêmes horaires. (se reporter à la carte page 27).

■ LE MARATHON DU TRI 2011

Le Marathon de Paris est l'un des 5 plus importants marathons du monde tant par l'importance du peloton, que par les performances réalisées, la logistique mise en place et la couverture médiatique. Chaque année 40 000 inscrits viennent se confronter aux 42,195 km de cette épreuve.

Le Marathon de Paris est également un événement très générateur de déchets. C'est un véritable défi pour les services de la propreté de Paris chargés de nettoyer et d'organiser le tri des déchets produits.

Les bouteilles d'eau apportées par les coureurs ou distribuées par les organisateurs génèrent à la fin de la course de grandes quantités de déchets plastique et carton.

Pour encourager le tri sélectif, la Ville de Paris, en partenariat avec Eco-emballages, a mis en place l'organisation suivante :

- **215 bâches** pour sensibiliser sur le tri et le dispositif mis en place.
- **12 à 30 bacs jaunes de 660 litres** à chaque point ravitaillement et 25 bacs jaunes à l'arrivée (200 bacs au total) destinés à recevoir les bouteilles jetées par les coureurs.
- **des espaces délimités et équipés d'éco-box (15)** pour recevoir les cartons d'emballage. Lorsque les éco-box sont saturés, les cartons sont alors pliés et stockés sur palette.

**15 TONNES DE DÉCHETS ONT ÉTÉ COLLECTÉES
DONT 4,8 TONNES DE BOUTEILLES (ENVIRON
250 000 BOUTEILLES)
ET 2,4 TONNES DE CARTONS.**

15 tonnes
DE DÉCHETS

Pour les prochaines courses, des dispositifs sont à l'étude pour améliorer le captage des déchets recyclables et réduire l'ensemble des déchets produits.



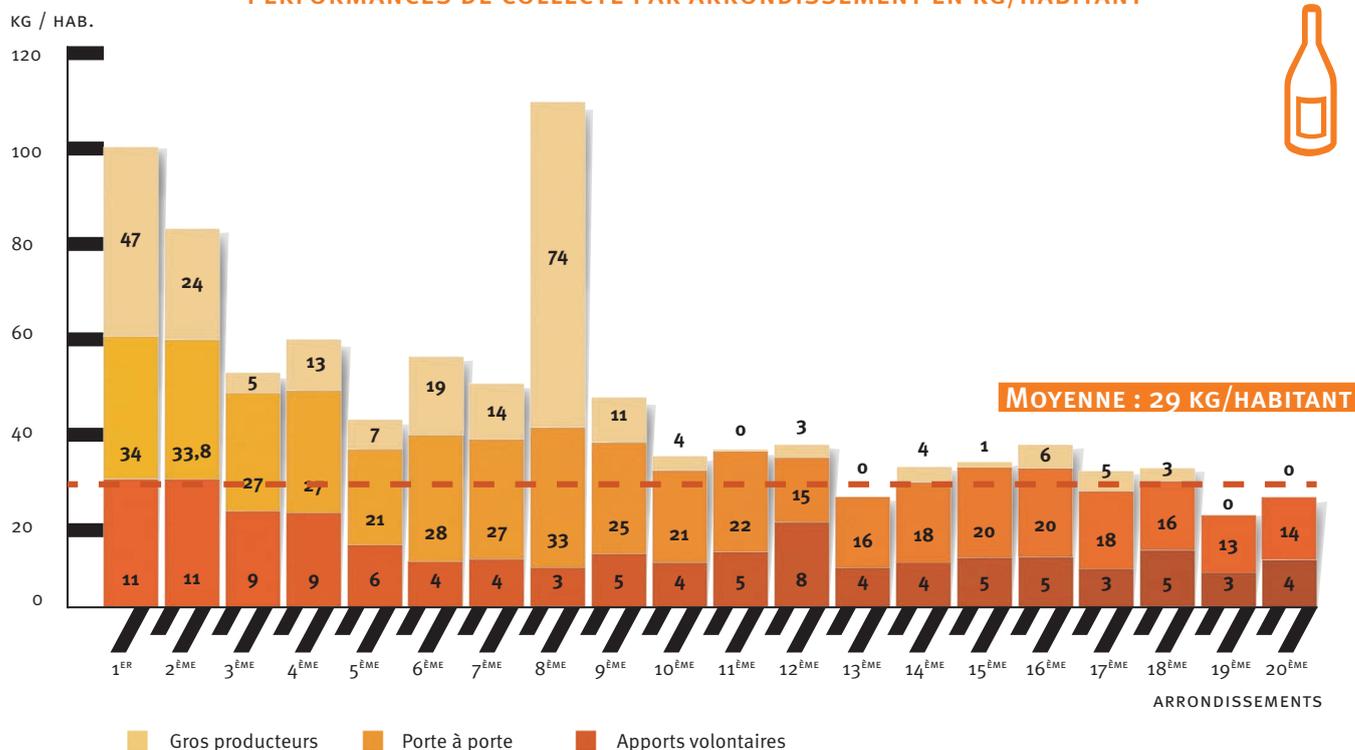
■ EN 2012

- 1- Poursuite de l'action dans les secteurs à fort potentiel de tri.
- 2- Expérimentation sur l'extension des consignes de tri des plastiques.

Les habitants du 3^{ème} arrondissement participent à une expérimentation nationale à partir de 2012, afin d'identifier des filières de recyclage pour les plastiques souples qui ne sont pas recyclés actuellement (pots de yaourts, films plastiques...). Ils peuvent déposer tous les plastiques dans le bac jaune qui sont ensuite triés dans un centre de tri dédié à cette expérimentation.

4.4 LA COLLECTE DU VERRE

PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT EN KG/HABITANT



La collecte du verre s'est stabilisée en 2011 : 29 kg par habitant. La collecte des gros producteurs de verre (cafés, hôtels, restaurants), et notamment les 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements, explique les volumes et les pics de performance dans les arrondissements centraux.

■ LES CRITÈRES DE QUALITÉ DU VERRE

Pour assurer le recyclage du verre dans leurs fours, les verriers fixent des exigences de qualité du verre. Ces exigences appelées « Prescriptions Techniques Minimales » (PTM) s'appuient sur 3 paramètres :

- **Les impuretés** (papier, plastiques, boue...) : un maximum de 20 kg d'indésirables par tonne de verre est toléré ;
- **La présence d'infusibles** (porcelaine, céramique, graviers...) : elle est limitée à 4,9 kg par tonne de verre. Les infusibles ne fondent pas à la même température que le verre et engendrent des défauts dans le verre recyclé ;
- **La densité** : la densité moyenne du verre doit être inférieure à 0,76 car les morceaux de verre cassés trop petits ne peuvent pas être triés.

Les caractérisations réalisées régulièrement afin de vérifier la conformité du matériau aux prescriptions techniques minimales ont révélé une dégradation inquiétante du flux collecté auprès des Gros Producteurs de Verre (GPV), au point de le rendre impropre au recyclage.

Afin de rétablir la qualité de cette collecte, la Ville de Paris, en collaboration avec le verrier et Eco-Emballages, a mis au point une vaste opération de sensibilisation des GPV. Cette campagne a débuté en janvier 2012.

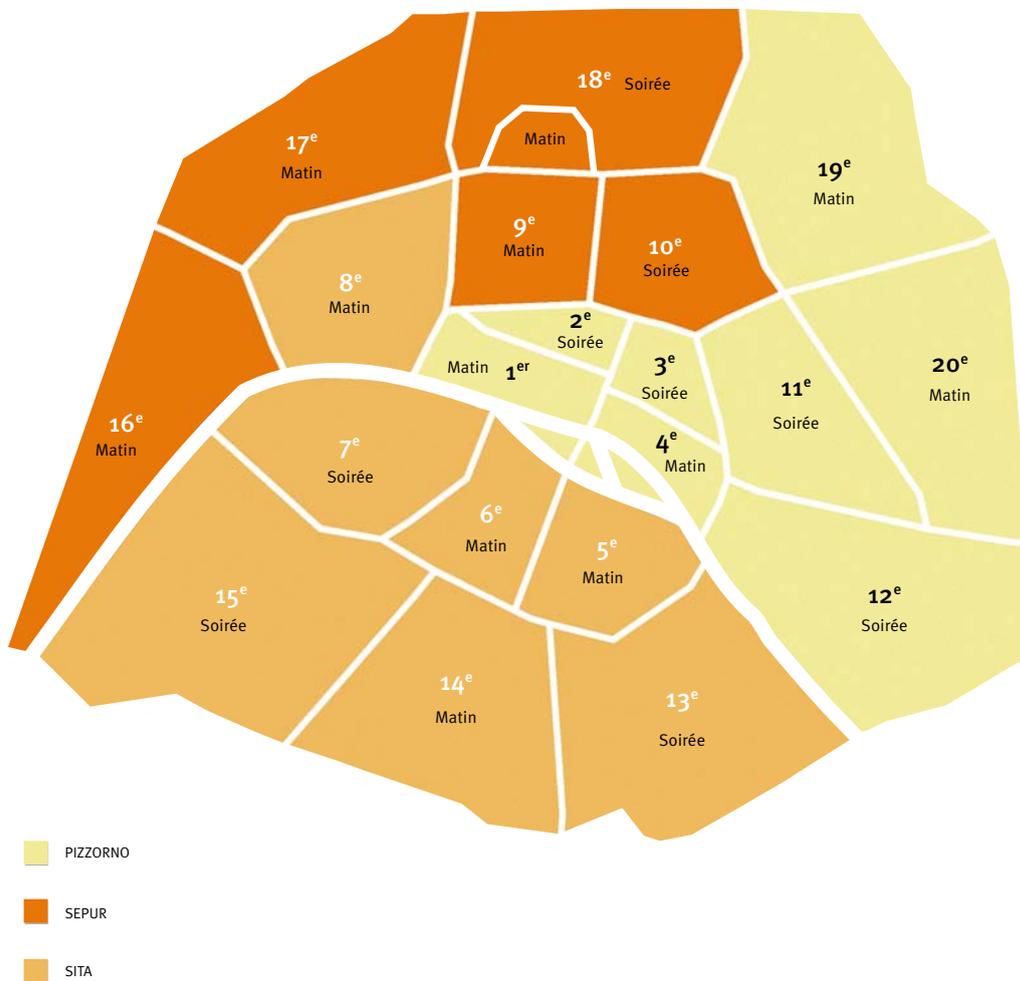
Le ramassage du verre en nombre de sorties de véhicules par jour

Pour collecter les bacs à verre, les bennes ont réalisé en moyenne dans l'année 158 sorties hebdomadaires dont 41 spécifiques pour les Gros Producteurs de verre (GPV), notamment les cafetiers et restaurateurs.

Collecte du verre en porte à porte

La collecte du verre en porte à porte est entièrement déléguée à 4 entreprises privées dans le cadre d'un marché public jusqu'en juillet 2016, auprès des sociétés SITA, SEPUR et PIZZORNO. L'entreprise DERICHEBOURG est chargée de la collecte et la maintenance des colonnes à verre sur la voie publique pour l'ensemble de Paris.

CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DU VERRE (EN PORTE À PORTE)



4.5 LA COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS ET ENCOMBRANTS

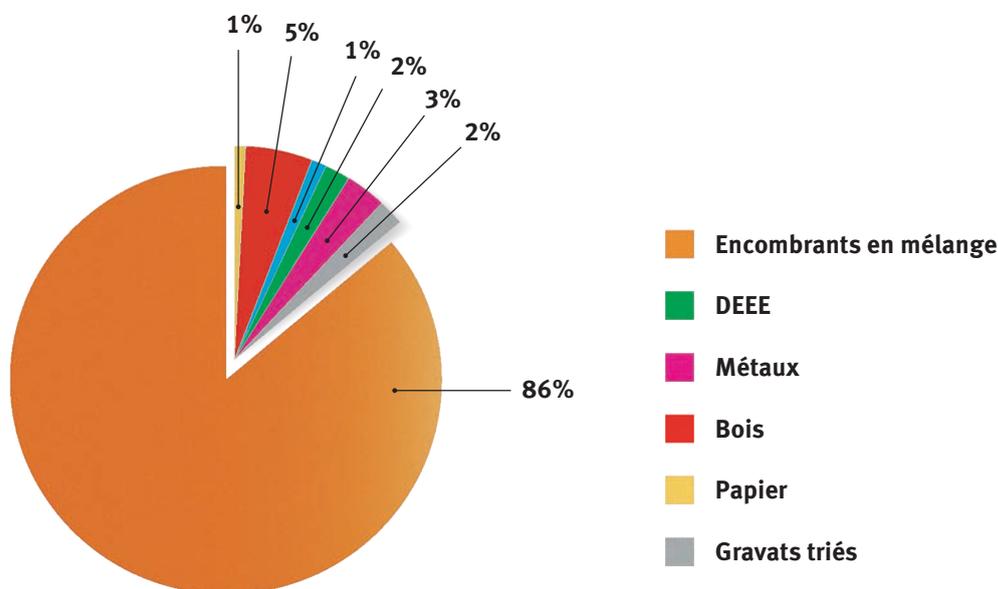


■ COMPOSITION DES OBJETS ENCOMBRANTS

La répartition du tonnage collecté par la Ville de Paris selon la nature des objets encombrants (% du poids) montre la part majoritaire des encombrants en mélange qui résulte de la difficulté de trier les encombrants collectés sur appel ou ramassés sur la voie publique.

Cette partie en mélange donne lieu à un tri ultérieur par le SYCTOM entre les différentes filières de valorisation.

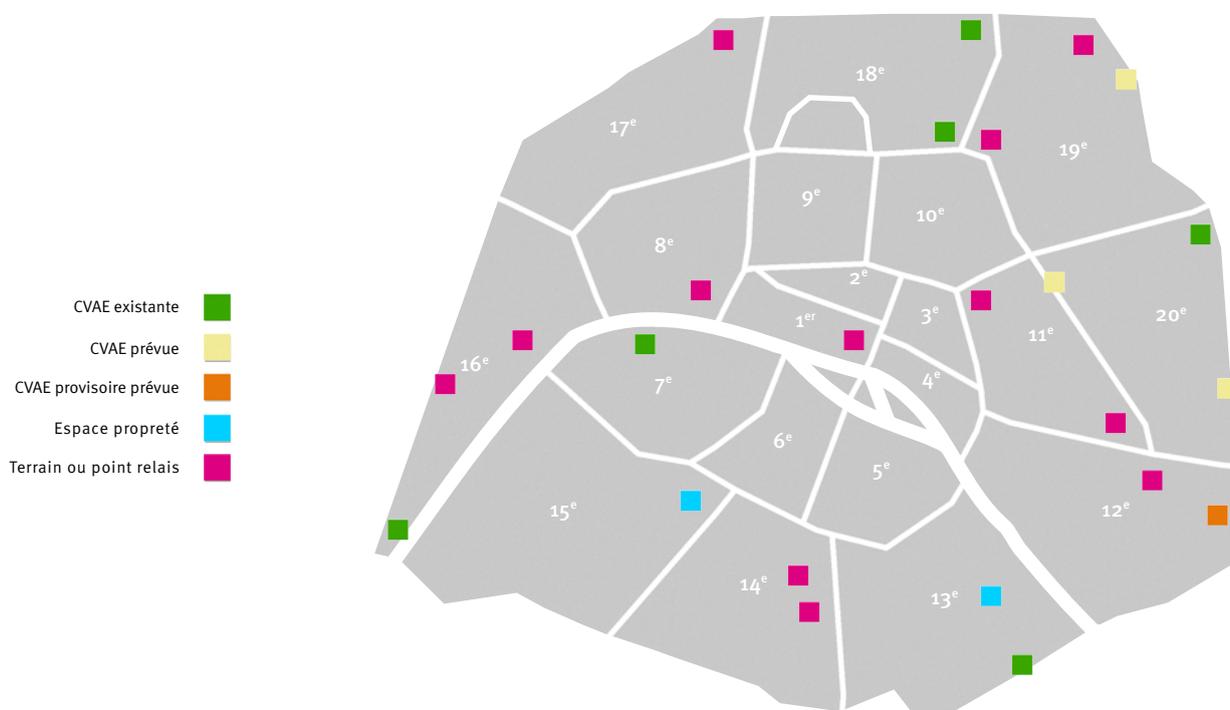
RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR NATURE DES ENCOMBRANTS



■ L'APPORT VOLONTAIRE EN CVAE

La Ville de Paris met gratuitement à disposition des parisiens, 6 CVAE et 2 espaces propreté. En complément, 3 nouveaux CVAE sont prévus dans l'Est parisien.

Ces lieux d'apport volontaire permettent d'une part, la récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants, en vue de leur valorisation en filière de recyclage ou en centre de tri et, d'autre part, la collecte des produits toxiques (batteries automobiles, pots de peinture, etc.) afin de les acheminer vers les filières de traitement spécialisées, empêchant la dispersion des produits toxiques par dépôt sauvage ou par incinération.



CVAE : lieu clos et gardé destiné aux objets encombrants, aux déchets recyclables et aux déchets toxiques. Sur 6 CVAE, 2 sont gérées par la société Derichebourg-Polyurbaine (Porte de la Chapelle 18^e et Jessaint 18^e), 3 par la société EPES (Poterne des peupliers 13^e, Fabert 7^e, et Quai d'Issy 15^e), et 1 en régie (Porte des Lilas 20^e).

Espace propreté : équipement de taille réduite, destiné au tri : Pasteur 15^e et Vincent Auriol 13^e. Ils sont gérés en régie.

Terrain ou point relais : espace aménagé pour le tri des objets encombrants (DEEE, gravats...) collectés par les services techniques de la propreté sur la voie publique. Ces sites ne sont pas ouverts aux parisiens.

■ LA PRISE EN CHARGE À DOMICILE

Les Parisiens, qui ne peuvent pas se rendre en CVAE, ont la possibilité de demander l'enlèvement gratuit de leurs objets encombrants, au pied de leur immeuble, simplement en téléphonant au 3975 ou directement en ligne sur *paris.fr*. L'enlèvement à domicile est réalisé dans la demi-journée suivant la prise de rendez-vous.

L'information sur ce service a été faite auprès de l'ensemble des bailleurs et syndicats d'immeubles parisiens.

Si les encombrants sont en bon état, ils peuvent être confiés aux ressourceries ou recycleries existantes comme *l'Interloque* ou *Emmaüs* (renseignement sur *paris.fr*).

Bilan des appels téléphoniques

En 2011, les demandes de rendez-vous pour l'enlèvement d'objets encombrants ont progressé de 9 % par rapport à 2010 grâce à la communication de proximité. Elles représentent ainsi 48 % des enlèvements. Les 52 % restants sont encore des dépôts clandestins.

■ DE NOUVEAUX HORAIRES À L'ESSAI

En 2011, une expérience consistant à autoriser la dépose sur voie publique à des horaires plus adaptés au mode de vie des Parisiens a débuté avec des mairies d'arrondissement volontaires. Les Parisiens sont autorisés à déposer leurs encombrants devant leur domicile, du lundi au samedi, entre 20h00 et 22h00 au lieu de 6h00 et 8h00 pour un enlèvement le matin, ou, entre 11h00 et 13h00 au lieu de 12h00 et 14h00 pour un enlèvement l'après-midi.

Les 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 19^e et 20^e arrondissements sont concernés par cette expérimentation.

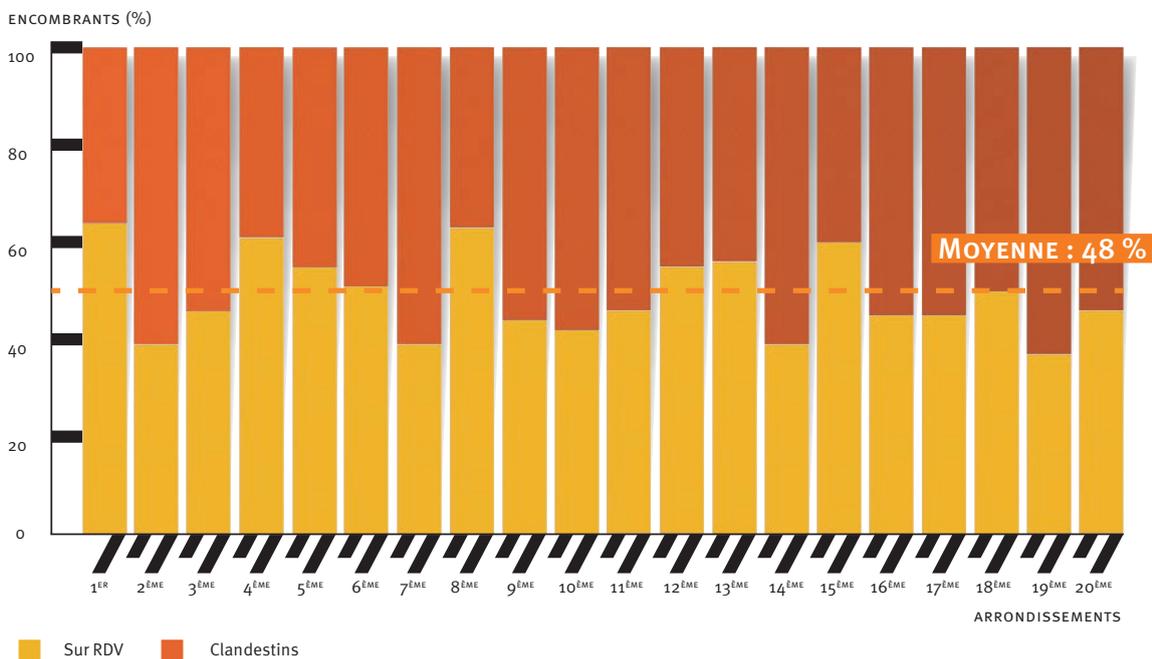
Sur l'ensemble des objets collectés, il a été dénombré 43 000 canapés, 930 cuisinières et 4 600 lave-vaisselle.



TOUTE L'INFO au 3975* et sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

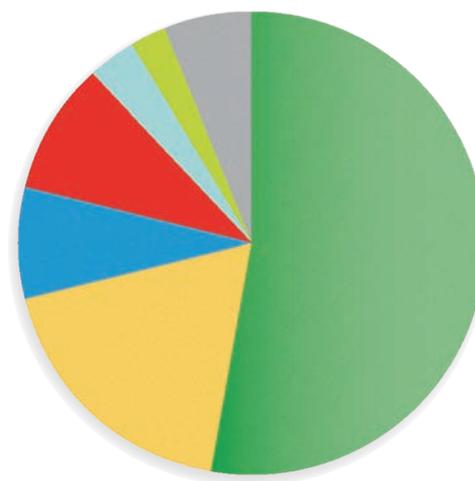
RÉPARTITION DES ENLÈVEMENTS D'OBJETS ENCOMBRANTS PAR ARRONDISSEMENT ET PAR NATURE DE DÉPÔT



4.6 LES DÉCHETS DANGEREUX

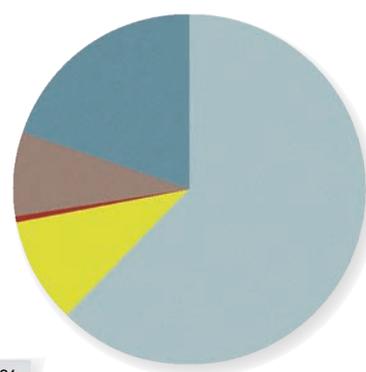


La limitation de l'impact des déchets dangereux sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des autres déchets nécessitent un traitement spécifique. Ces déchets sont à déposer en CVAE ou à faire enlever gratuitement, sur rendez-vous, en appelant le 3975 ou sur paris.fr.



PAR NATURE (EN KG)

Peintures	131 477	52,9 %
Solvants, acides et bases	45 959	18,5 %
Bouteilles de gaz	19 029	7,7 %
Emballages Souillés	22 782	9,2 %
Piles, accumulateurs, cartouches d'impression	7 887	3,2 %
Huile de vidange	6 587	2,6 %
Autres	14 980	6,0 %
Total	248 700	100,0 %



SELON LE PRODUCTEUR (EN KG)

CVAE	155 306	62,4 %
Collecte à domicile	23 616	9,5 %
Etablissements scolaires	1 566	0,6 %
Directions de la Ville de Paris	19 261	7,7 %
Laboratoire Central de la Préfecture de Police	48 951	19,7 %
Total	248 700	100,0 %

4.7 LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



Dès 2007, la Ville a conclu avec l'éco-organisme coordinateur de la filière OCAD3E une convention pour la récupération des DEEE dans ses 6 CVAE et 7 points de regroupements des objets encombrants. (voir page 36) Les éco-organismes opérationnels sur le terrain pour la reprise des DEEE sont Ecologic et Ecosystème. Des aides financières sont également apportées pour développer le tri, la collecte et la communication auprès des Parisiens. L'objectif national de collecte, défini dans l'agrément d'OCAD3E, est de 10 kg par habitant en 2014.

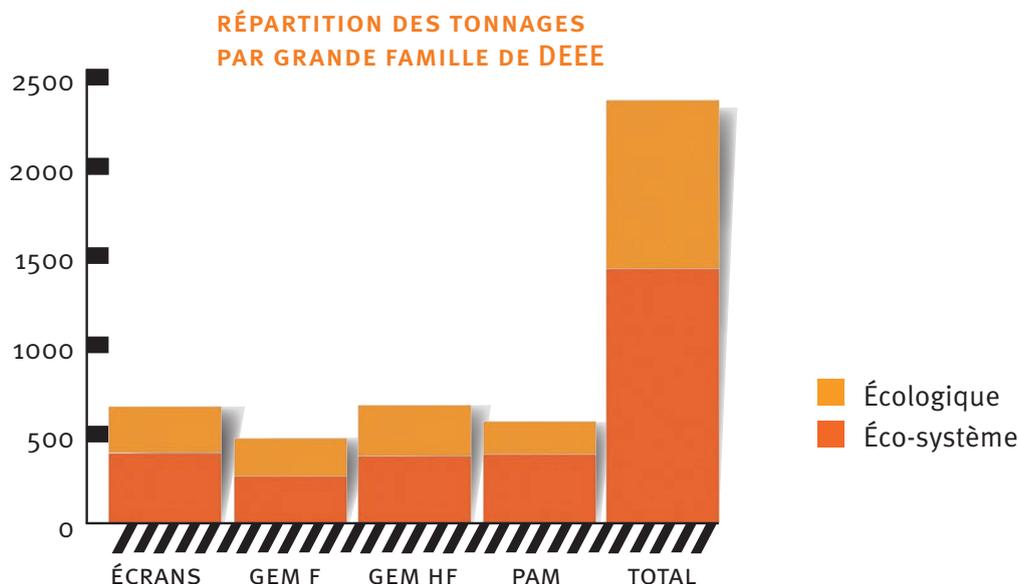
QUELQUE SOIT LE MODE DE COMMANDE (EN MAGASIN OU PAR INTERNET) LE FOURNISSEUR A L'OBLIGATION DE REPREDRE GRATUITEMENT VOTRE APPAREIL USAGÉ. IL S'AGIT DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR, POUR LAQUELLE UNE ÉCO-TAXE EST PAYÉE POUR L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE OU ÉLECTRONIQUE.

En 2011, 2 372 tonnes de DEEE (environ 23 000 appareils) ont été collectées, ce qui correspond à 1 kg par Parisien. Par ailleurs, 300 tonnes de petit électroménager ont été captées par le bac jaune mis à disposition des Parisiens.

La progression est modeste par rapport à 2010 (11%) compte tenu de la stabilité du nombre de points d'apport.

Parallèlement, la reprise « 1 pour 1 » pour l'électroménager permet un captage supplémentaire de ce flux.

La répartition des tonnages par grande famille de DEEE et par éco-organisme est présentée dans le graphique ci-dessous.



GEM F = Gros Electroménagers Froid (congélateurs, frigidaires, climatiseurs...)

GEM HF = Gros Electroménagers Hors Froid (appareils de cuisson, lavage, chauffage, informatique...)

Ecrans = téléviseurs, moniteurs...

PAM = Petits Appareils en Mélange (sèche cheveux, petit outillage, fer à repasser, téléphonie...)

4.8 LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

■ LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

Une partie des **déchets des entreprises** est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites. Ces déchets peuvent alors être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers, ce sont des déchets dits « assimilés ». S'ils ne posent pas de contraintes particulières de service, ces déchets peuvent alors être collectés par la Ville de Paris en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont les montants sont votés par le Conseil de Paris. Cette redevance s'applique aux entreprises qui produisent plus de 330 litres de déchets par jour.

Le montant est constitué d'une part fixe destinée à financer les frais fixes de la prestation et d'une part variable qui est fonction du tonnage produit. Pour inciter à trier davantage les déchets, un abattement est réalisé lorsque le volume de déchets triés dans le bac jaune est supérieur à 1 270 litres. Les établissements qui proposent une restauration sur place sont exonérés.

Les déchets sont collectés 7 jours sur 7 dans des bacs à couvercle marron pour les déchets résiduels. Les déchets recyclables sont collectés 2 fois par semaine dans des bacs à couvercle jaune.

Au dernier trimestre 2011, le nombre de contrats signés dans le cadre de la redevance spéciale s'établissait à 2 810.

■ LES DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

Les compétences de la Ville de Paris sont multiples : elles vont de la gestion des crèches et des écoles, entretien des rues et des bâtiments publics, accueil du public en mairie, entretien des jardins municipaux, etc.

Les catégories de déchets issus de ces activités sont variées : déchets de restauration scolaire, déchets végétaux, papiers, etc. S'agissant des déchets produits directement par les services, des mesures particulières sont prises en vue de les réduire et développer leur recyclage : dématérialisation des documents, tri sélectif des papiers de bureau. Lors des événements, des dispositifs sont prévus chaque fois que cela est possible pour donner la possibilité de trier les déchets produits (courses pédestres, Paris plage, concerts).

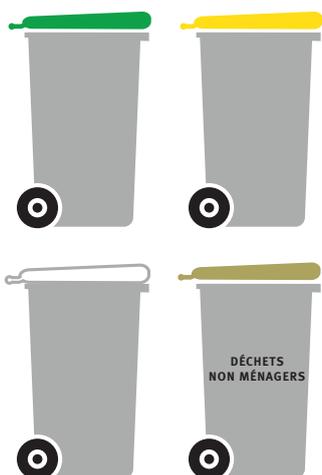


5 Les moyens pour assurer la collecte des déchets

5.1 LES CONTENANTS

5.2 LES MOYENS HUMAINS

5.2 LES MOYENS MATÉRIELS



5.1 LES CONTENANTS

■ LES BACS DE COLLECTE

La mise à disposition de bacs est gratuite pour les ménages et fait partie du tarif de la redevance spéciale pour les activités économiques et les administrations. Ils sont réparés ou remplacés sur simple demande auprès de la division de propreté de l'arrondissement. Des bacs supplémentaires peuvent être loués par les particuliers, associations ou entreprises, selon les conditions prévues par la délibération afférente.

LE PARC DE CONTENEUR AU 31/12/2011

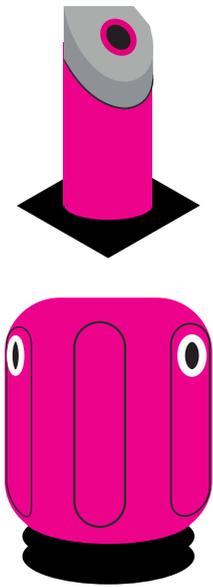
MIS GRATUITEMENT À DISPOSITION DES MÉNAGES				ATTRIBUÉS AUX PROFESSIONNELS EN CONTRAT AVEC LA VILLE DE PARIS			
BACS À COUVERCLE VERT (OM)		BACS À COUVERCLE JAUNE (MM)		BACS À COUVERCLE BLANC (VERRE)		BACS À DÉCHETS NON MÉNAGERS (DNM)	
NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES
171 804	46 917 530	115 294	31 865 050	67 679	11 233 850	91 269	26 117 260

Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage du conteneur sur le sol, les bacs doivent répondre à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels.

La Ville de Paris met gratuitement à disposition les bacs fournis par quatre sociétés : Citec, Plastic Omnium, Contenur et Sulo qui en assurent également la maintenance et le renouvellement selon la répartition géographique.

SOCIÉTÉS	ARRONDISSEMENTS
Citec	8 ^e - 9 ^e - 10 ^e - 13 ^e - 14 ^e
Plastic Omnium	5 ^e - 6 ^e - 7 ^e - 17 ^e - 18 ^e - 19 ^e - 20 ^e
Contenur	1 ^e - 2 ^e - 3 ^e - 4 ^e - 15 ^e - 16 ^e
Sulo	11 ^e - 12 ^e



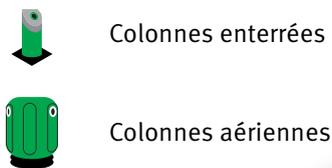


■ LES COLONNES À VERRE

932 colonnes à verre insonorisées sont à disposition des Parisiens sur la voie publique. Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé qui dessert environ 65 % des habitations). Le dispositif d'insonorisation a été un critère déterminant dans le choix de ces colonnes. Le nombre total de colonnes peut varier d'une année sur l'autre en raison de la suppression de certaines colonnes pendant la durée des travaux de voirie.

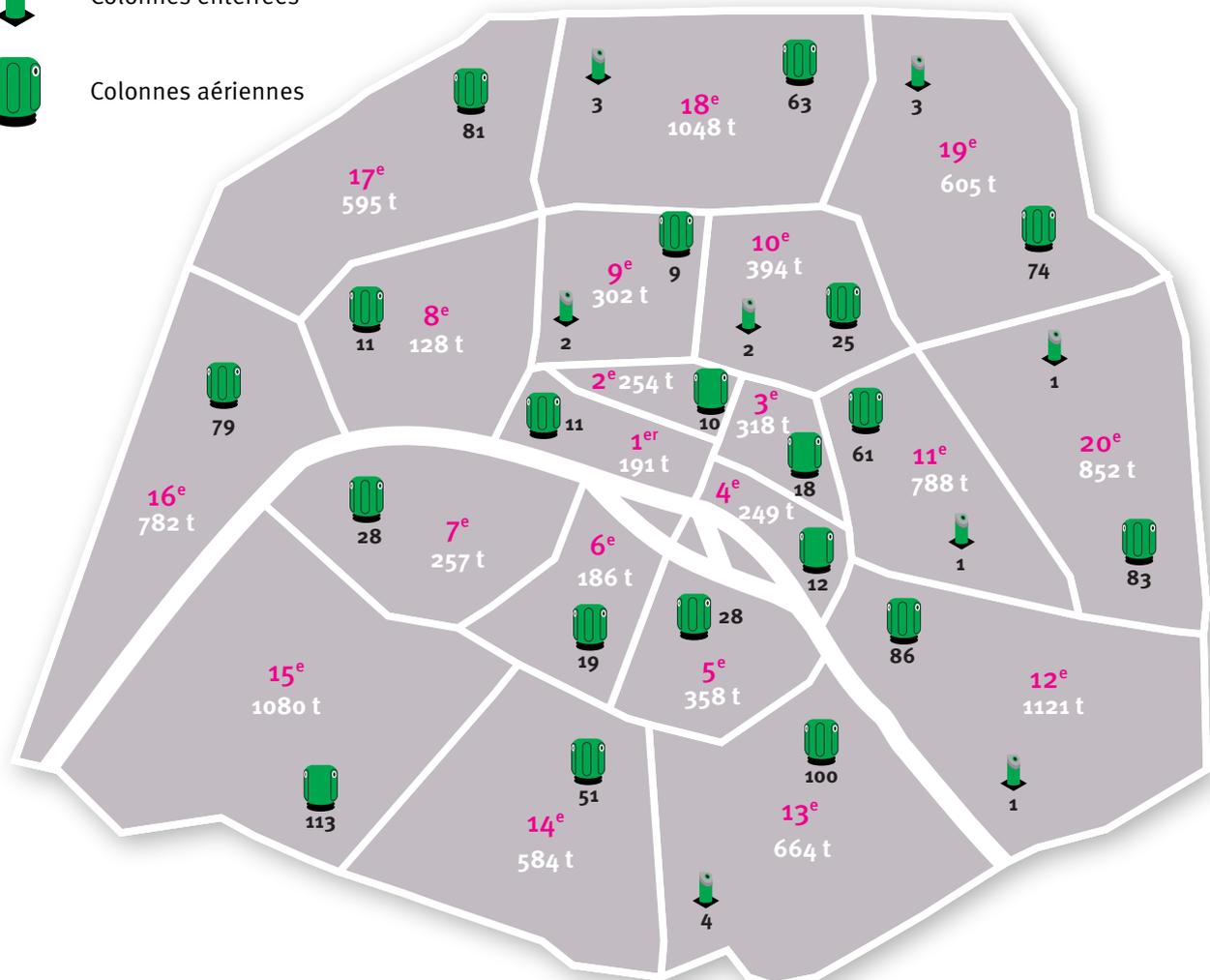
Il existe également 19 colonnes à verre enterrées, dans les arrondissements 9, 10, 11, 12, 13, 18, 19 et 20. Ce dispositif présente de nombreux avantages par rapport aux colonnes dites « aériennes » : diminution sensible du bruit lors des dépôts de verre puisque le caisson se trouve dans le sol, accessibilité à tous, notamment aux handicapés (opercule situé à 1,10 mètre de hauteur), diminution de l'encombrement au sol et fréquence de vidage réduite car la capacité de contenance est supérieure.

IMPLANTATIONS DES COLONNES À VERRE ET TONNAGES COLLECTÉS



Colonnes enterrées

Colonnes aériennes



5.2 LES MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À LA COLLECTE



■ LES AGENTS OPÉRATIONNELS : LES EFFECTIFS RÉGIE (SERVICES MUNICIPAUX) ET ENTREPRISES.

Les effectifs sont comptabilisés au 31/12/11. Ils sont exprimés en agents présents sur le terrain. Pour la régie, en raison de la polyvalence des agents qui réalisent à la fois des tâches de collecte et de propreté, les effectifs sont estimés par la Ville de Paris et ne se rapportent qu'à la seule mission de collecte.

La collecte des OE (objets encombrants) est assurée sur le terrain par 500 rippeurs, 16 conducteurs, 51 chefs d'équipe et 11 d'agents de maîtrise, soit 578 agents. Par ailleurs, 110 agents effectuent des missions de collecte exceptionnelles (vidages supplémentaires de réceptacles de propreté, pré-collecte sur certains marchés alimentaires, collecte de feuilles, etc.).

AU TOTAL 2 682 AGENTS, SONT CHARGÉS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS PRODUITS SUR L'ENSEMBLE DE PARIS.

La collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des vidages réguliers des réceptacles de propreté, des marchés alimentaires sur la moitié des arrondissements est réalisée par :

	Femmes	Hommes	TOTAL
Rippeurs (éboueurs)	29	619	648
Conducteurs	4	338	342
Chefs d'équipe	2	64	66
Agents de maîtrise	0	12	12
TOTAL	35	1 033	1 068

Les effectifs présentés dans le tableau suivant sont ceux déclarés par les entreprises hors intérieures, pour réaliser sur le terrain, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables, des réceptacles de propreté, des marchés alimentaires sur la moitié des arrondissements.

	Femmes	Hommes	TOTAL
Rippeurs (éboueurs)	0	483	483
Conducteurs	1	312	313
Chefs d'équipe	0	1	1
Agents de maîtrise	0	40	40
TOTAL	1	836	837

Par ailleurs, les entreprises privées assurent la collecte du verre en mobilisant 89 agents sur le terrain.



La féminisation des métiers de la collecte

Le Service Technique de la Propreté de Paris présente un taux de féminisation de 3,9 %. En 2002, avec l'ouverture du métier d'éboueur aux femmes, leur part dans les effectifs n'a cessé d'augmenter, dans les services municipaux (69 femmes en régie, 1 femme en entreprise privée).

■ LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires)
- Les ambassadeurs et médiateurs du tri et de la prévention, pour encourager les usagers et les aider à trier leurs déchets
- Les inspecteurs de salubrité : les agents de la Ville de Paris ne peuvent assurer la collecte des déchets que dans la mesure où les règles

de présentation des bacs et objets encombrants sont respectées (horaires, dépôts dans les conteneurs...). Ces règles étant parfois négligées, le Centre d'Action de la Propreté de Paris (C.A.P.P.) verbalise en cas de non respect de la législation : 17 847 procès-verbaux ont été dressés en 2011, dont 12 474 concernaient le dépôt de déchets ou un défaut de présentation des bacs.

■ BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Des agents, relais de prévention hygiène et sécurité, réalisent un suivi de ces accidents. Les statistiques présentées ci-après prennent en compte le nombre de jours d'arrêt en 2011, mais aussi ceux liés à des accidents des années antérieures et ayant généré des jours d'arrêt en 2011. La Ville de Paris s'est fixée un objectif de réduction de 20 % du nombre d'accidents sur trois ans à partir de 2008. On constate une diminution de 10% entre 2009 et 2011.

POUR LES SEULES ACTIVITÉS DE COLLECTE, LA BAISSÉ GLOBALE EST DE 4,1 % PAR RAPPORT À 2010.

ÉVOLUTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ DE COLLECTE DES ÉBOUEURS

TYPES DE COLLECTE *	2009	2010	2011	2010 / 2011
Collecte OM	354	317	303	-4,4 %
Collecte MM	20	23	25	+8,7 %
Collecte OE	166	158	148	-6,3 %
Déblaiement de marché	29	33	33	0 %
TOTAL (tonnes)	569	531	509	-4,1 %

* Ces chiffres ne prennent pas en compte les accidents liés au nettoyage et au balayage

Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent près de 90 % du total des accidents liés à l'activité de collecte.

5.2 LES MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

■ NOMBRE DE VÉHICULES AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

À Paris, 508 bennes et 148 petits utilitaires assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés. Les bennes sont équipées de caissons de 7 à 22 m³ pour s'adapter à la topographie des voies parisiennes.

En complément de cette flotte, environ 150 petits utilitaires sillonnent quotidiennement les rues parisiennes pour collecter les dépôts sauvages et les objets encombrants sur rendez-vous.

Tous les véhicules sont conformes aux normes en vigueur et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit. Une partie de ces véhicules est à motorisation électrique.

La Ville de Paris teste chaque année les nouveaux véhicules, en particulier électriques ou hybrides afin de s'assurer de leur capacité à répondre aux besoins du service.

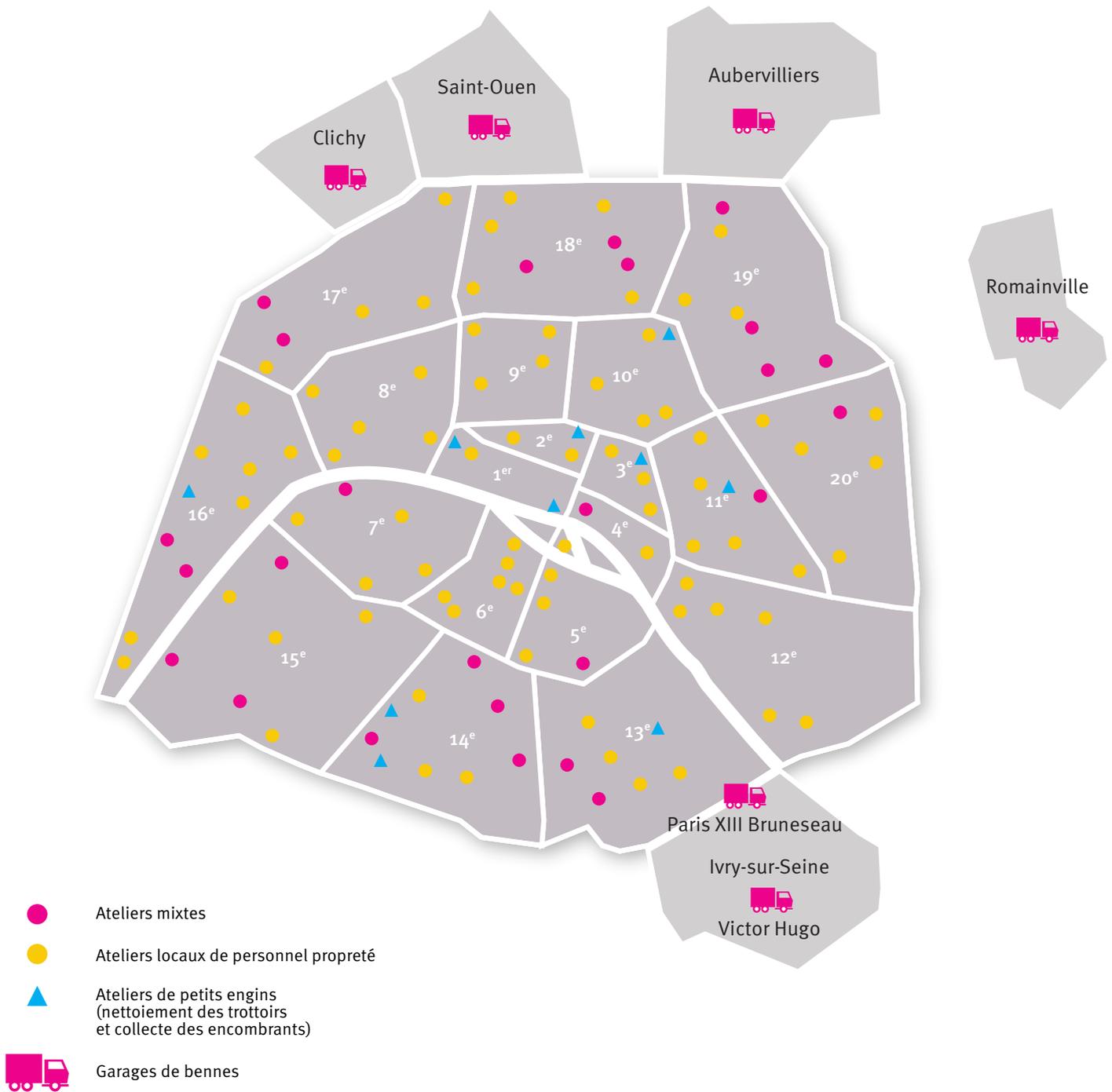


TYPES DE VEHICULES	REGIE	PRIVÉ	TOTAL
Bennes OM/MM/Verre	239	242	481
<i>dont GNV</i>	176	227	403
Bennes encombrants (OE)	8	19	27
<i>dont GNV</i>	8	10	18
Petits utilitaires pour OE et OM (porter)	148	0	148
TOTAL (tonnes)	395	261	656

CARACTÉRISTIQUES DES BENNES

TYPES DE BENNE	VOLUME	POIDS TOTAL EN CHARGE	CHARGE UTILE	DIMENSIONS
Voie étroite	6 à 11 m ³	7,5 à 12 t	> 2 t	Largeur < 2,24 m
Voie moyenne	11 à 14 m ³	16 à 17 t	> 6 t	Largeur < 2,42 m
Voie large	14 à 17 m ³	19 t	> 7 t	conforme code de la route
Voie extra-large	> 17 m ³	26 t	> 10 t	conforme code de la route

CARTE D'IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES



6 Le traitement des déchets

6.1 LA VALORISATION MATIÈRE

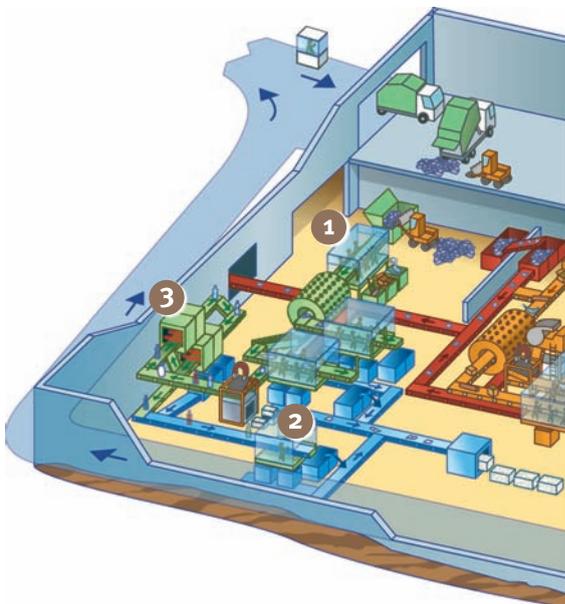
6.2 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

6.3 LE STOCKAGE DES DÉCHETS

Le traitement des déchets collectés par la Ville de Paris est confié au Sycotom de l'agglomération parisienne, à l'exception du verre repris directement par la société Saint-Gobain, et des matériaux triés issus des CVAE acheminés directement dans les filières de recyclage.

La politique du Sycotom en matière de traitement des déchets s'articule autour des points suivants : contribuer à la réduction des déchets, diversifier les modes de valorisation des déchets, diminuer les pollutions et développer le recours aux modes de transport alternatifs.

Au sein du Sycotom, le traitement s'appuie sur 3 types d'installations : les centres de tri, les usines de valorisation énergétique et les installations de stockage des déchets.



6.1 LA VALORISATION MATIÈRE

■ LES CENTRES DE TRI

Les centres de tri reçoivent les déchets du bac jaune triés par les habitants et une partie des objets encombrants. Ces déchets sont alors séparés par type de matériau et dirigés vers les filières de recyclage.

Les centres de tri du Sycotom se trouvent à Ivry-Paris XIII, Romainville, Nanterre, Saint-Denis, Issy-les-Moulineaux et Paris 15^e qui a été inauguré en 2011. Pour compléter ce dispositif, des centres de tri privés sont également utilisés.

SCHÉMA DU PROCÉDÉ DE TRI DU CENTRE DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES D'ISSÉANE

- 1 Après avoir subi un contrôle qualité lors de son déchargement, le contenu des bennes de collecte sélective arrive dans une cabine de pré-tri où sont retirés les gros cartons et les indésirables (sacs plastiques, verre...). Il passe ensuite dans un trommel. Ce crible rotatif sépare les produits selon leur taille en trois flux (fin, moyen, grand), afin de les orienter vers d'autres étapes de tri.

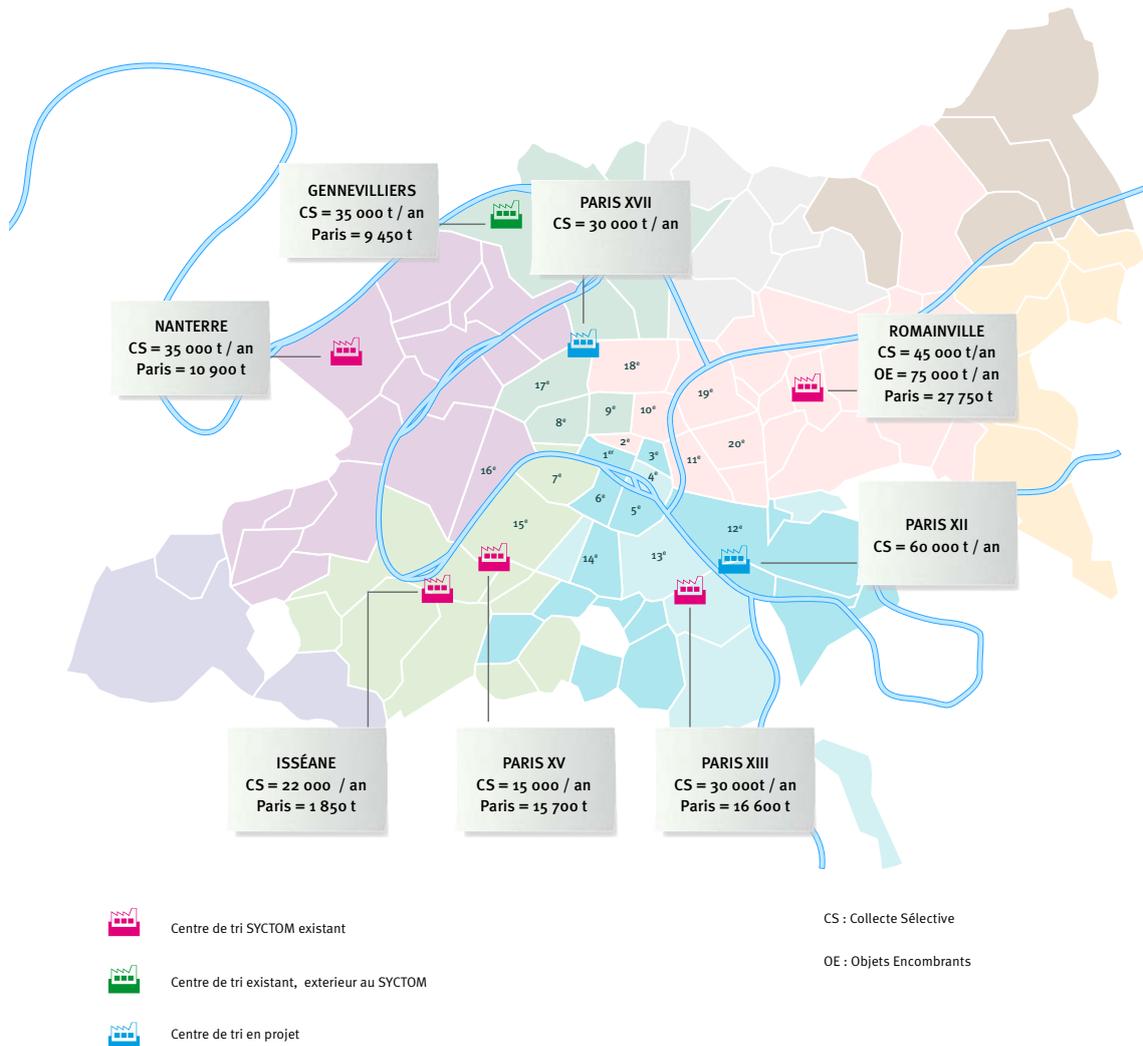
- 2 La fraction moyenne, composée de papiers et d'emballages, passe sur un crible qui sépare les corps plats des corps creux. Ces derniers (canettes, boîtes de conserve, bouteilles plastiques) passent sous un séparateur magnétique qui récupère les éléments en acier, conditionnés ensuite par la presse à paquets.
- 3 Le flux majoritaire des corps creux passe successivement sous deux machines de tri optique à reconnaissance infrarouge. La première trie les plastiques épais

(produits d'entretien, bouteilles de lait...), des plastiques plus fins (bouteilles d'eau, de soda...). Le plastique fin est dirigé vers la deuxième machine de tri optique, qui distingue le plastique clair du coloré.

La séparation est affinée manuellement, ensuite, chaque matériau est conditionné en balles pour préparer son transport vers la filière de recyclage appropriée.



**IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES
ET DES OBJETS ENCOMBRANTS UTILISÉS
PAR PARIS ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM CORRESPONDANTS.**



Un bassin versant est un territoire, ou une zone de collecte, regroupant plusieurs communes qui utilisent un même centre de traitement. Cette carte indique les capacités de traitement des centres (en tonnes par an) et les flux parisiens de collectes sélectives entrant dans ces centres (en tonnes). L'année 2011 est marquée par la mise en fonctionnement du premier centre de tri des collectes sélectives à Paris 15^{ème} et la fermeture en juin du centre de réception des objets encombrants de Saint-Denis en raison de sa vétusté. Les objets encombrants sont orientés vers d'autres centres pour être traités.

■ RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

Les données de ce tableau ne concernent que les déchets contenus dans le bac jaune. Les résultats de valorisation matière indiqués correspondent à la totalité des déchets déversés par les communes adhérentes (la ventilation de la valorisation par commune n'est pas possible).

Les objets encombrants envoyés au Syctom sont recyclés à 47 %, et les résidus sont acheminés en Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

	2010	2011
Total des déchets triés livrés au Syctom (collectes sélectives)	166 432	174 139
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	114 505 (68,8 %)	120 920 (69,4 %)
Emballages papiers et cartons	32 421	32 000
Briques alimentaires		1 100
Journaux/Magazines	57 985	58 500
Autres papiers et cartons	12 216	17 300
Emballages en plastiques	9 004	9 200
Métaux ferreux (acier)	2 414	2 380
Métaux non ferreux (aluminium)	132	140
Petit électroménagers	333	300
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les ISDND	51 927 (31,2 %)	53 219 (30,6 %)

ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE

TONNAGE ENVOYÉ PAR LE SYCTOM EN FILIÈRE DE RECYCLAGE EN 2011	ÉCONOMIES RÉALISÉES		
	EN MATIÈRES PREMIÈRES	EN CO ₂	EN ÉNERGIE
2 380 tonnes d'acier	3 372 t de minerai de fer 1 366 t de coke (charbon) 2 597 m³ d'eau	4 284 t	15 094 MWh
140 tonnes d'aluminium	317 t de bauxite 1 262 m³ d'eau	102 t	4 145 MWh
113 643 tonnes de verre	75 004 t de sable 61 367 m³ d'eau	45 457 t	124 502 MWh
9 200 tonnes de plastiques	7 656 m³ de pétrole 2 249 400 m³ de gaz naturel 77 114 m³ d'eau	11 040 t	110 640 MWh
108 900 tonnes de papier-carton	284 229 t de bois 1 837 143 m³ d'eau	4 356 t	1 195 903 MWh

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-emballages

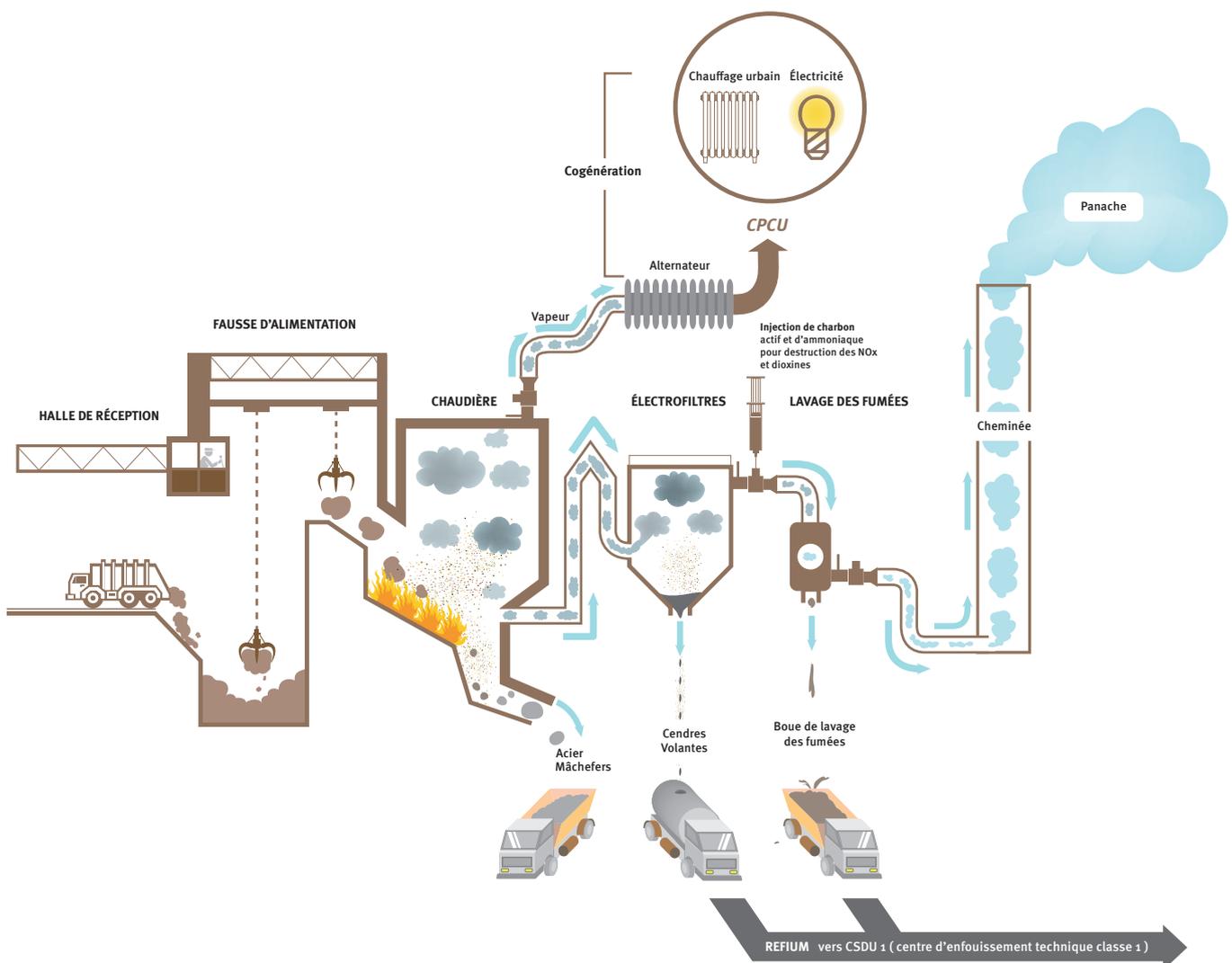
6.2 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

■ LES USINES D'INCINÉRATION

Les usines d'incinération du Sycotom sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. Des centres privés sont utilisés en complément.

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) se procure dans les usines d'incinération la vapeur correspondant à l'alimentation en chauffage de 320 000 équivalents logements (soit 900 000 tonnes de CO₂ économisés par rapport à une production thermique classique).

Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés. Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière. Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.

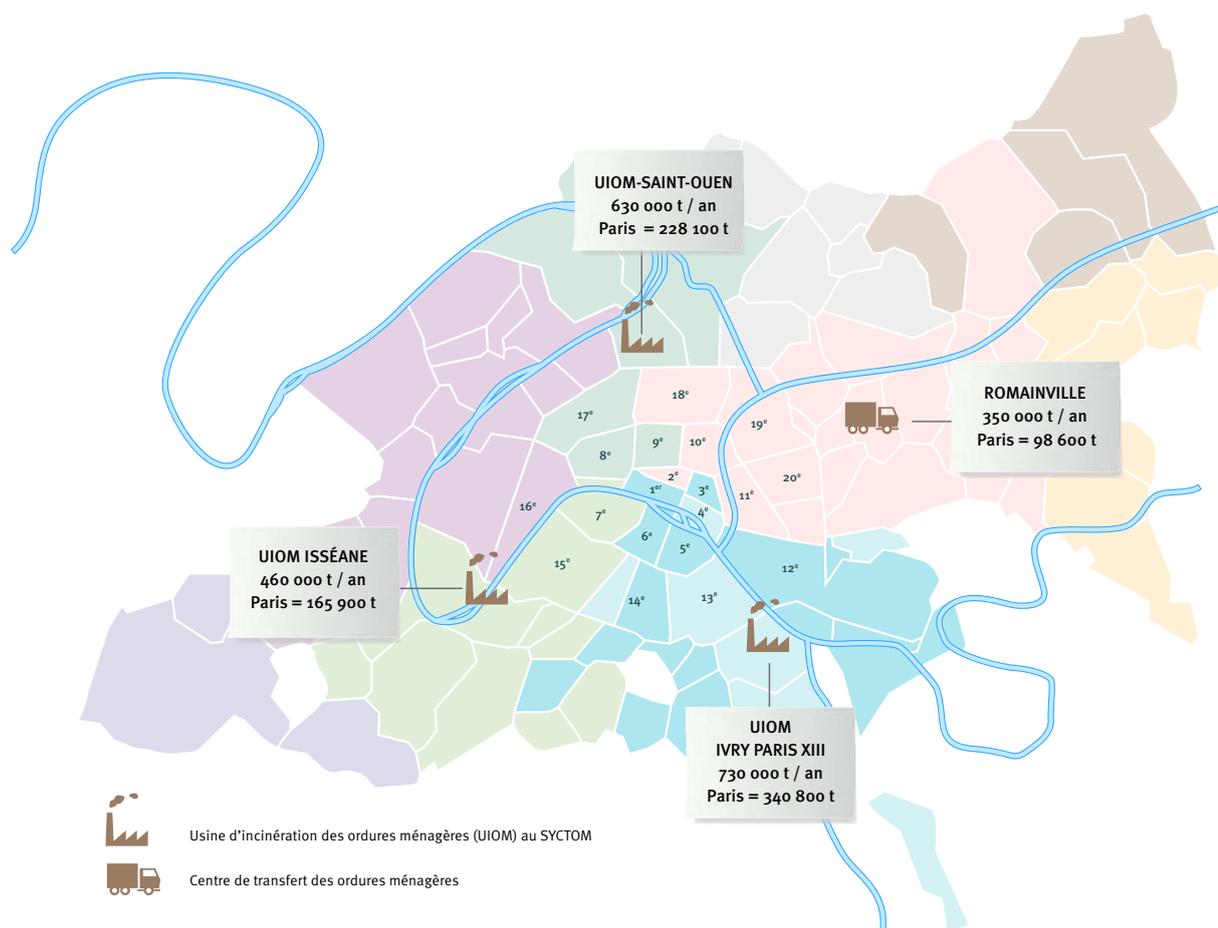


■ RÉSULTATS DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique sont mesurées d'une part par l'exploitant et d'autre part par des laboratoires agréés extérieurs. Les principaux polluants mesurés sont les poussières, les oxydes d'azote et de soufre, les gaz acides, le monoxyde de carbone et les métaux lourds (cadmium, mercure, dioxines...). Grâce à un traitement des

fumées renforcé, les rejets atmosphériques se situent largement en-dessous des seuils des normes en vigueur. Les résultats sont transmis régulièrement à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et aux Commission Locales d'Information et de Surveillance des installations concernées. Ils sont également consultables sur sycptom-paris.fr.

IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTS INCINÉRAEURS ET LEURS BASSINS VERSANTS



Les flux des tonnages parisiens indiqués sur cette carte sont ceux du bac à ordures ménagères au sens strict (couvercle vert). Le Syctom dispose également d'un centre de transfert permanent à Romainville, qui lui permet de réguler les flux de déchets en les orientant soit vers les centres d'incinération soit vers les centres de stockage.

RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

CENTRES D'INCINÉRATION	TOTAL 2011
Total incinéré (dont refus de tri et déclassements)	1 732 948 t
Sous-produits valorisés	3 centres Syctom + 4 Privés
Électricité	181 931 MWh
Vapeur	2 426 575 MWh
Mâchefers	327 550 t
Ferrailles	34 012 t
Non ferreux (Aluminium, zinc ...)	2 667 t
Résidus non valorisés	42 228 t
Cendres (REFIOM) et boues d'épuration	

Le Syctom a mis en place, depuis 2004, des Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) qui ont pour vocation d'informer régulièrement la population, et de façon transparente, sur le fonctionnement et l'impact de ses 3 usines d'incinération.

■ LA DÉPOLLUTION DE L'USINE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

L'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux a cessé son activité en février 2006 au profit de la nouvelle usine Isséane. Suite à la démolition de l'usine, les travaux d'aménagement et la dépollution du site ont débuté courant 2011.

L'entreprise IDRA Environnement a été désignée pour effectuer la prise en charge et le traitement des terres polluées excavées dans le cadre de la réalisation des différents ouvrages de la ZAC des bords de Seine. Ces travaux se poursuivront en 2012 pour les ouvrages principaux, puis en 2013 voire 2014 pour la réalisation des voiries au fur et à mesure de la livraison des équipements. Comme pour la déconstruction de l'usine, la prestation de dépollution est réalisée avec un souci de protection de l'environnement :

les matériaux excavés sont triés puis valorisés pour la plupart, y compris les terres polluées après traitement pour stabilisation.

6.3 LE STOCKAGE DES DÉCHETS DITS « ULTIMES »

■ DÉFINITION ET SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les installations de stockage des déchets recueillent les déchets dits « ultimes », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de solution de valorisation viable sur le plan technique, économique et environnemental.

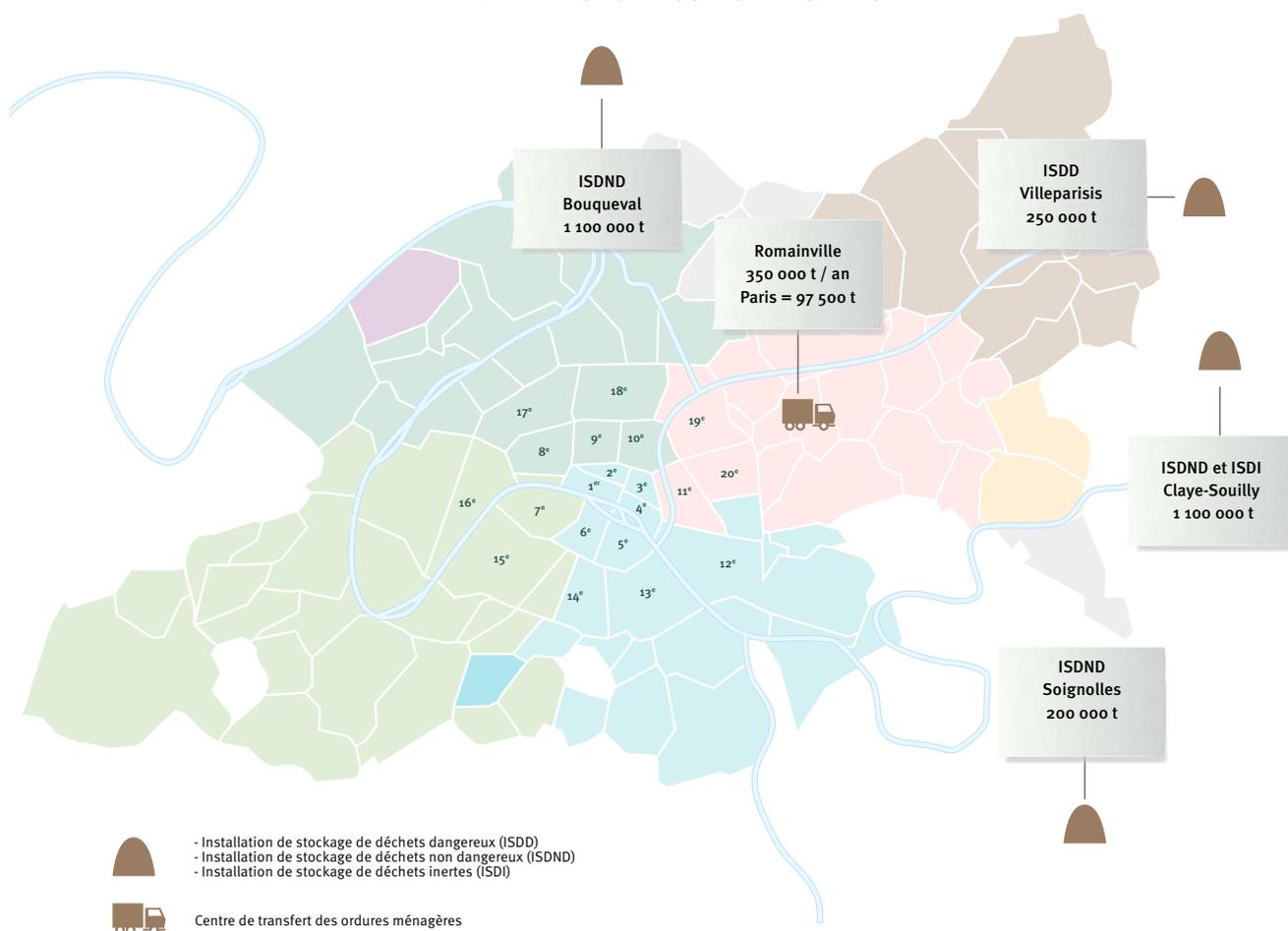
On distingue 3 types d'installations en fonction des propriétés de déchets stockés :

■ Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). Ces déchets enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place ;

■ Les Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD). Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'être enfouis (ex : amiante...);

■ Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) réservés aux gravats triés.

IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTES INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE LEURS BASSINS VERSANTS

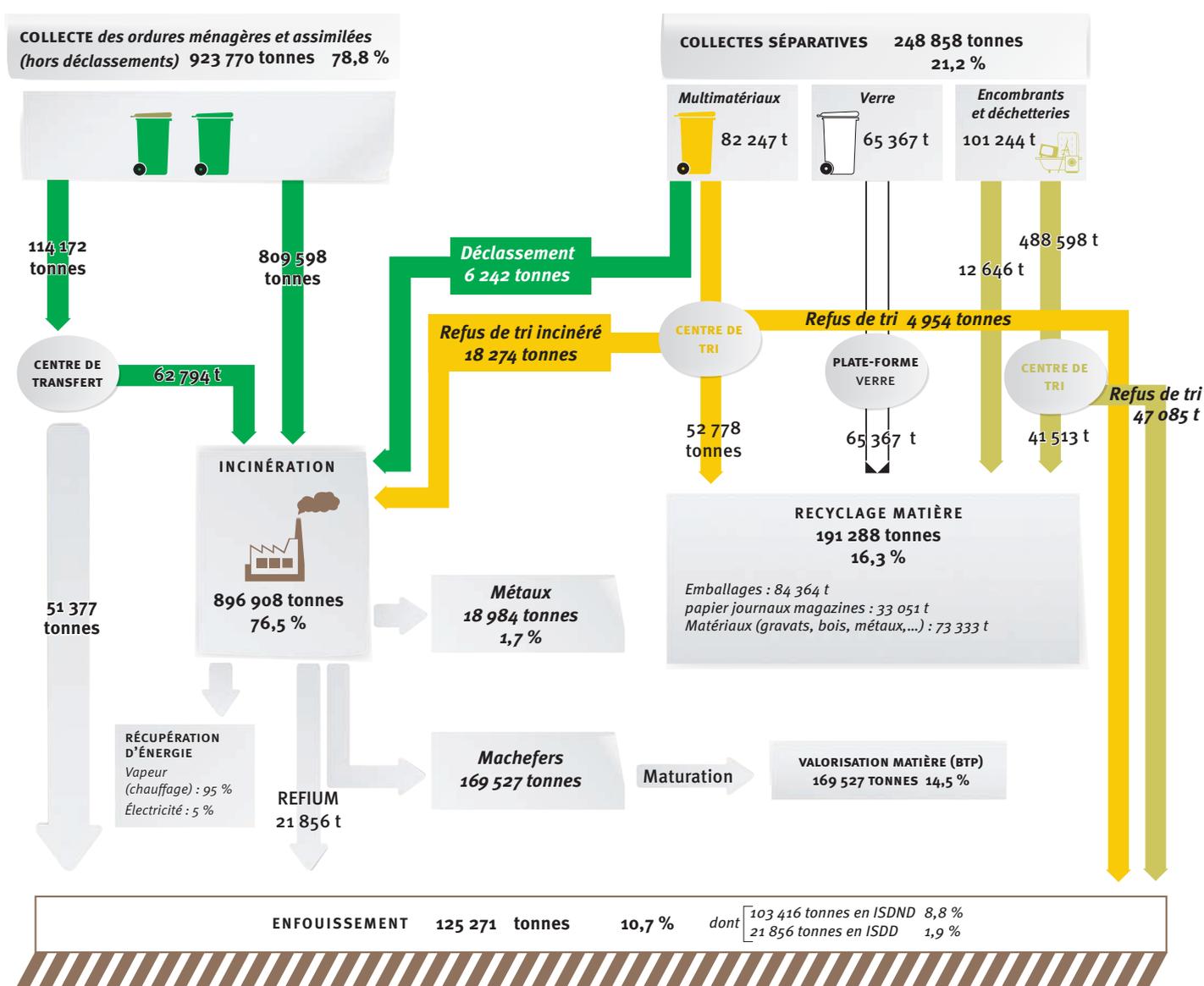


■ RÉSULTATS DES DÉCHETS DIRIGÉS VERS L'ENFOUSSEMENT PAR LE SYCTOM

En dernier recours, les déchets qui n'ont pu être recyclés ou valorisés par incinération avec récupération de chaleur sont envoyés dans les installations de stockage des déchets.

En 2011, la quantité de déchets enfouie diminue, notamment parce que les usines d'incinération ont été en capacité de traiter davantage de déchets.

SCHÉMA DU DEVENIR DES DÉCHETS PARISIENS



EN 2011, LE RECYCLAGE MATIÈRE EFFECTIF AUGMENTE EN RAISON DE LA PROGRESSION DES OBJETS ENCOMBRANTS ET LA PART DU STOCKAGE DIMINUE AU PROFIT DE L'INCINÉRATION EN RAISON D'UNE PLUS GRANDE DISPONIBILITÉ DES USINES D'INCINÉRATION.

7 Les éléments financiers

7.1 LES DÉPENSES 2011

7.2 LES RECETTES 2011

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

7.1 LES DÉPENSES 2011

Dépense de fonctionnement



■ COÛT ET FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La Ville de Paris a la compétence de la collecte des déchets. Elle a confié au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, la compétence relative au traitement des déchets.

■ LES DÉPENSES 2011

Les dépenses représentent une estimation de l'effort budgétaire global que la Ville de Paris mène pour assurer le service de collecte. Elles s'appuient sur les résultats du compte administratif dont sont extraites ou estimées les dépenses liées à la seule collecte.

Elles intègrent les charges transverses constituées des frais de structure de la Ville de Paris.

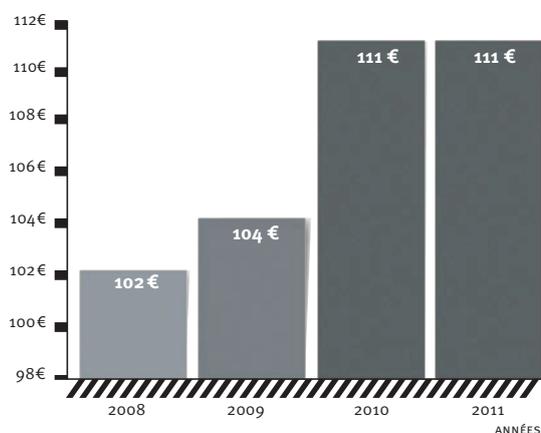
+ 2,9 % dépenses de fonctionnement

En 2011, les dépenses de fonctionnement hors celles affectées aux valeurs locatives sont les suivantes :

- Contrats de prestations avec les entreprises : **88,7 M€**
- Collecte des déchets : **79 M€**
- Fourniture et maintenance des bacs : **6,2 M€**
- Gestion CVAE et encombrants : **3,5 M€**
- Charges de personnel : **144,4 M€**
- Charges à caractère général : **23,9 M€**
- Redevance versée au Syctom pour le traitement des déchets : **130,7 M€**

En 2011, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,9 %. Cette hausse provient principalement de celle du montant de la redevance de traitement versée au SYCTOM et de celle des charges à caractère général.

Evolution des coûts moyens du traitement des déchets par le Syctom en tenant compte des soutiens aux collectes sélectives (coût net moyen pondéré en euros par tonne).



Pour s'adapter à une réglementation plus exigeante sur les plans sanitaire et environnemental et financer la reconstruction d'installations de traitement plus performantes ainsi que la réalisation de nouveaux centres de tri comme Paris 15^e, le Syctom a subi une augmentation des coûts de traitement au cours de ces quinze dernières années.

- 35,7 % dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14,6 M€ en 2011 contre 23 M€ en 2010.

Cette différence notable s'explique notamment par l'achèvement de l'opération ponctuelle de déconstruction de l'usine d'Issy-les-Moulineaux.



7.2 LES RECETTES 2011

+ 2,8% de soutien pour la collecte du bac jaune
+ 66% de soutien pour la collecte du bac blanc

Le service de collecte et de traitement des déchets à Paris est financé par :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : **426,1 M€**

La TEOM, comme la taxe foncière, est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. En 2011, son produit a progressé de 2,8% par rapport à 2010. Cette augmentation ne résulte que de la seule revalorisation nominale des bases de fiscalité locale, votée annuellement par le Parlement, et de l'évolution physique des propriétés (constructions, travaux, etc.).

La redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets des commerçants, administrations et entreprises : **21,3 M€**

La redevance spéciale s'applique aux entreprises produisant plus de 330 litres de déchets par jour.

Les soutiens à la collecte sélective : **11,8 M€**

■ soutien financier du Syctom proportionnel aux tonnes correctement triées d'aluminium, acier, plastique, papier/carton : **9,8 M€**

Ceux-ci proviennent d'une part du soutien financier apporté par les éco-organismes (Eco-Emballages, Adelphe, Eco Folio), de la vente des matériaux et d'un accompagnement apporté par le Syctom aux communes adhérentes.

Le montant de cette recette a augmenté par rapport à 2010 de +2,8 % grâce à l'augmentation du tonnage bien trié en 2011, et à la signature du barème E.

■ soutien de Eco-Emballages pour les actions de communication sur le tri des emballages : **0,7 M€**

En 2011, le soutien d'Eco-Emballages a diminué en raison de l'adoption d'un nouveau barème de soutien (Barème E). À l'issue de la période de transition (en 2012), le soutien financier apporté à la Ville au titre de la collecte sélective des emballages ménagers (verre compris) sera versé uniquement par le SYCTOM, le seul à recevoir les aides financières d'Eco-Emballages.

■ soutien de Adelphe, filiale de Eco-Emballages proportionnel à la tonne triée du verre et recette due à la revente du verre au repreneur Saint-Gobain : **1,2 M€**

L'augmentation de + 66 % se justifie d'une part, par la hausse du tri du verre réalisé par les Parisiens et d'autre part, par une augmentation du montant de l'aide.

■ soutien à la tonne triée de la part des deux éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (OCAD3E) et de la collecte et du traitement de certaines lampes usagées (RECYLUM) et piles (COREPILES) : **0,1 M€**

Ces déchets sont collectés dans les magasins et les distributeurs. La Ville de Paris met à disposition des points de collecte destinés aux Parisiens dans les CVAE.

Le montant de la recette a baissé de 10 % par rapport à 2010, suite à une diminution du tonnage apporté par les Parisiens.

7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

■ COÛTS INDUSTRIELS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LA VILLE DE PARIS

Les coûts industriels représentent les coûts opérationnels de la collecte, c'est-à-dire sans les frais de structure. Ces coûts reflètent le plus exactement l'efficacité de l'organisation de la collecte et de ses moyens.

Résultats exprimés en € TTC par tonne	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNE	GVP ET PARTICULIERS		
TONNAGE	833 399 t	10 776 t	54 591 t	82 247 t	100 995 t
Coût moyen de la collecte	129 €	82 €	146 €	204 €	385 €
Coût bacs, colonne ou support	6 €	25 €	2 €	9 €	
Coût de traitement par le Syctom	119 €			119 €	119 €
Soutien du Syctom à la collecte sélective				-126 €	
Recette de valorisation du verre		- 22 €	-22 €		
Subvention Adelphe		- 4 €	- 4€		
COÛT TOTAL	254 €/tonne	81 €/tonne	122 €/tonne	206 €/tonne	504 €/tonne

■ COÛTS COMPLETS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LA VILLE DE PARIS

Aux coûts industriels s'ajoutent les frais de structures supportés par la ville de Paris.

Résultats exprimés en € TTC par tonne	OM	VERRE		MM	OE
		COLONNE	GVP ET PARTICULIERS		
TONNAGE	833 399 t	10 776 t	54 591 t	82 247 t	100 995 t
Coût moyen de la collecte	183 €	111 €	197 €	282€	527 €
Coût bacs, colonne ou support	9 €	34 €	3 €	12 €	
Coût de traitement par le Syctom	119 €			119 €	119 €
Soutien du Syctom à la collecte sélective				-126 €	
Recette de valorisation du verre		- 22 €	-22 €		
Subvention Adelphe		- 4 €	- 4€		
COÛT TOTAL	311 €/tonne	119 €/tonne	174 €/tonne	287 €/tonne	646 €/tonne
COÛT MOYEN PAR HABITANT	114,9 €	0,6 €	4,2 €	10,5 €	28,9 €

8 Glossaire

BOUES

Résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération

CENDRES

Particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques

COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement = collecte en porte-à-porte au domicile des Parisiens + apport volontaire en CVAE par les particuliers + colonnes à verre sur la voie publique + apport en CVAE des déchets ramassés sur voie publique par les services de propreté

CVAE (DÉCHÈTERIE)

Centre de Valorisation et d'Apport d'Encombrants

ISD

Installation de Stockage des Déchets. Les déchets qui ne sont ni recyclés, ni incinérés sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories d'installation : les ISDND pour les déchets non dangereux, les ISDD pour les déchets spéciaux ou toxiques, et les ISDI pour les déchets inertes

DECLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant trop de déchets non recyclables, et redirigée vers l'incinération

DEEE

Déchets d'équipements électriques ou électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

DEEE blanc = gros électroménager,

DEEE brun = matériel hi-fi et

DEEE gris = matériel audiovisuel et informatique

DNM

Déchets non ménagers collectés par les services municipaux, assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, artisans et commerçants parisiens

DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé

ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille...

FINES

Tous les déchets inférieurs à 2 mm

GNV

Gaz naturel pour véhicules. Energie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène

GPV

Gros producteurs de verre, en majorité les métiers de la restauration

MÉTHANISATION

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique

MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs jaunes

MODECOM

Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OE

Objets encombrants

OM

Ordures ménagères ou déchets des ménages et collectés dans les bacs verts

O3R

Observatoire parisien de la Réduction du Réemploi et du Recyclage des déchets

PLPD

Programme Local de Prévention des déchets

PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN)

Collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs vert, jaune et blanc, des DNM, des encombrants des particuliers

REFIOM

Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont les cendres et les boues

RDP

Réceptacle de propreté

SYCTOM

L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne)

RESSOURCERIE

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques, ...) et auxquels la « ressourcerie » va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en recyclant

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRETÉ
ET DE L'EAU

SERVICE DE L'INFORMATION
ET DE LA SENSIBILISATION DES USAGERS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur